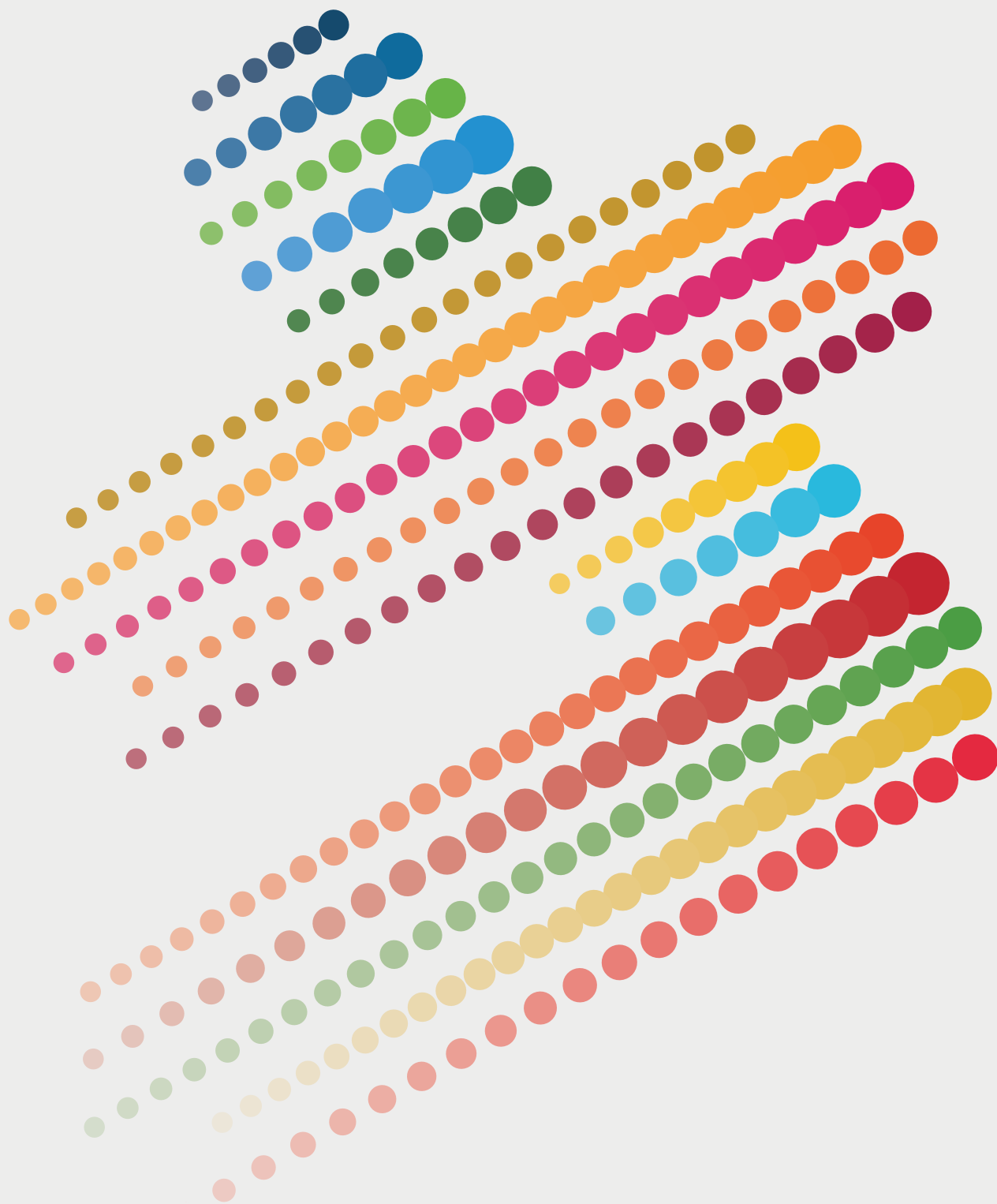


PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES 2025



Gros plan sur l'égalité des sexes à travers les objectifs de développement durable



Le taux de pauvreté extrême chez les femmes tourne autour de 10 % depuis 2020. Si les tendances actuelles se poursuivent, plus de **351 millions** de **FEMMES ET DE FILLES** pourraient encore vivre dans l'extrême pauvreté en 2030 (8,2 %).

Accélérer la mise en œuvre des ODD dès à présent pourrait faire passer l'extrême pauvreté de **9,2 %** en 2025 à **2,7 %** d'ici à 2050.



Près de **64 millions** plus de **FEMMES ADULTES** que d'hommes adultes souffrent d'insécurité alimentaire.

Les déficiences alimentaires nuisent à la santé des **FEMMES ET DE FILLES**, puisqu'elles aggravent le risque d'anémie, qui devrait passer, selon les projections, de **31,1 %** en 2025 à **33 %** en 2030.



Entre 2000 et 2023, la mortalité maternelle a baissé de 39,3 %. Pourtant, en 2021, les **FEMMES** souffraient de différentes maladies chroniques pendant **10,9 ANNÉES** de leur vie, contre 8,0 ans pour les hommes.

Il est impératif d'adopter une approche intégrée de la santé tout au long de la vie.



Les **FILLES** du monde entier sont en avance sur les garçons en termes d'inscription à l'école et d'achèvement du parcours scolaire. Elles enregistrent pourtant encore un retard en matière d'achèvement du cycle secondaire par rapport aux garçons en Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud.

Dans **65 pays sur 70** les **FEMMES** sont beaucoup plus susceptibles d'être enseignantes dans le secondaire que directrices d'école. L'écart mondial est en moyenne de 20 points de pourcentage.



Au cours des cinq dernières années, **99 RÉFORMES JURIDIQUES POSITIVES** ont contribué à l'élimination des lois discriminatoires et à l'adoption de cadres législatifs paritaires partout dans le monde. Pourtant, seulement 38 pays ont fixé l'âge minimal du mariage à 18 ans sans exception et 63 pays ont adopté des lois relatives au viol fondées sur l'absence de consentement.

Dans le monde, plus d'**1 FEMME SUR 8** âgée de 15 à 49 ans a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou passé au cours des 12 derniers mois (12,5 %).

Près d'**1 JEUNE FEMME SUR 5** âgée de 20 à 24 ans a été mariée ou en couple avant l'âge de 18 ans (18,6 %), contre 22 % en 2014.

Chaque année, **4 millions** de **FILLES** subissent des mutilations génitales féminines, dont plus de 2 millions avant l'âge de 5 ans.

Les **FEMMES ET LES FILLES** consacrent **2,5 x** plus d'heures par jour aux tâches domestiques et de soins non rémunérées que les hommes.

En Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, les **FEMMES** y passent plus de quatre fois plus d'heures que les hommes.

Au 1^{er} janvier 2025, les **FEMMES** détenaient **27,2 %** des sièges aux parlements nationaux, soit 4,9 points de pourcentage de plus qu'en 2015. Pas moins de 102 pays n'ont **JAMAIS** eu une **FEMME** à la tête de l'État ou du gouvernement.

La représentation des **FEMMES** dans les gouvernements locaux **A STAGNÉ** à 35,5 % en 2023 et 2024.

Les **FEMMES** occupent **30 %** des postes de direction dans le monde. À ce rythme, la parité entre les genres en matière de direction ne se concrétisera que dans **PRÈS D'UN SIÈCLE**.

Selon les données de 78 pays, seules **56,3 %** des **FEMMES** âgées de 15 à 49 ans mariées ou en couple jouissent d'un **POUVOIR DÉCISIONNEL TOTAL** sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs.

Entre 2021 et 2024, l'écart entre les sexes en matière de propriété d'un téléphone portable s'est **RÉDUIT**, passant de 9,4 % à 7 %.

En 2024, comme en 2021, seuls **26 %** des 121 pays et territoires possédaient des systèmes complets de suivi de l'affectation des ressources au profit de l'égalité des sexes.



Selon les estimations, pour assurer une gestion durable des ressources en eau entre 2015 et 2030, l'investissement annuel doit s'élever à **1 040 milliards de dollars**.

Environ 14 % des pays ont encore des mécanismes inefficaces, lorsqu'ils existent, d'intégration de la dimension de genre dans la gestion de l'eau.



Au rythme où vont les choses, **896 millions** de **FEMMES** pourraient manquer d'accès à des combustibles et technologies propres destinés à la cuisson des aliments (dont 523 millions en Afrique subsaharienne). L'accès universel à des combustibles et technologies propres destinés à la cuisson des aliments à l'horizon 2030 nécessite un investissement annuel de **8000 milliards de dollars**, qui pourrait générer un rendement de 24 fois l'investissement initial.



À l'échelle mondiale, l'intelligence artificielle générative menace **27,6 %** des emplois occupés par des **FEMMES**, contre 21,1 % de ceux détenus par des hommes.



65 % des **FEMMES** dans le monde utilisent Internet, contre 70 % des hommes. La réduction de la fracture numérique entre les sexes à l'horizon 2050 bénéficierait à près de **350 millions** de **FEMMES ET DE FILLES** et permettrait d'injecter **1,5 milliard de dollars** supplémentaires dans l'économie mondiale à l'horizon 2030.



Les **FEMMES** handicapées se heurtent encore à une **DISCRIMINATION** généralisée. Les **FEMMES ET LES FILLES EN SITUATION DE HANDICAP**

ont moins de chances que la population féminine générale de voir leurs besoins en matière de planification familiale satisfaits (respectivement 46 % et 77,6 %) ou d'utiliser Internet (respectivement 26 % et 65 %).

Les **FEMMES** confrontées à des inégalités multiples et croisées sont les plus touchées : 33 % des femmes âgées de 60 ans et plus ont déclaré être chargées de la garde d'enfants, contre 62 % des femmes du même âge en situation de handicap.



Seule **44,2 %** de la population urbaine mondiale dispose d'un accès pratique à des espaces publics ouverts.



En 2022, les **FEMMES** détenaient **24 %** des emplois dans le secteur primaire des pêches et de l'aquaculture, et jusqu'à 62 % dans le sous-secteur de la transformation.

Les **FEMMES** sont surreprésentées dans le secteur informel de l'économie bleue. Seuls **14 %** des responsables de la production aquacole et halieutique sont des **FEMMES**.



676 millions de **FEMMES ET DE FILLES** vivaient dans un rayon de 50 kilomètres d'un conflit mortel en 2024, le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis les années 1990.

Des plans d'action nationaux sur les **FEMMES**, la paix et la sécurité, essentiels pour garantir l'efficacité de la consolidation de la paix, étaient en place dans **113 PAYS** en 2025, contre seulement 32 en 2011.



La disponibilité des données sur les indicateurs de l'ODD 5 s'est améliorée, passant de 47,0 % en 2022 à **57,4 %** en 2025, toutes années confondues.

Toutefois, les réductions budgétaires menacent la disponibilité de données sur le genre destinées à l'élaboration des politiques, près de **7 bureaux de statistique nationaux sur 10** ayant signalé une baisse de leur financement depuis janvier 2025 : 68,3 % globalement et 51 % pour les enquêtes démographiques et de santé.

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING EST L'OCCASION DE RÉAFFIRMER LES ENGAGEMENTS MONDIAUX EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'année 2025 est une année charnière pour les femmes et les filles. Elle marque trois étapes importantes : le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et le quatre-vingtième anniversaire des Nations Unies. Des progrès notables en faveur des femmes et des filles ont été enregistrés dans les domaines législatif et politique, de même que quelques résultats dans le secteur du développement, en particulier depuis l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) en 2015. Dans les cinq années précédant l'échéance de 2030 fixée pour ces objectifs, il est urgent d'accélérer l'action et les investissements. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995 par 189 pays, proposent des mesures transformatrices dans 12 domaines critiques, qui servent de fondement

aux progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et dans le cadre des ODD. ONU-Femmes s'est appuyée sur les conclusions de l'examen réalisé à l'occasion du trentième anniversaire, dont les rapports et consultations générales de 159 États membres, pour élaborer le Programme d'action Beijing+30. Ce cadre audacieux et prospectif définit six actions prioritaires pour accélérer les progrès dans le cadre du Programme d'action et des ODD. Il place l'égalité des sexes au cœur des initiatives mondiales de développement. Cette partie présente le Programme tout en mettant en évidence les investissements nécessaires et les bénéfices, non seulement pour les femmes et les filles, mais pour des sociétés et économies tout entières. Le reste du rapport évalue la situation au regard de l'égalité des sexes dans le cadre des 17 ODD, en mettant en avant les mesures et investissements qui permettraient d'accélérer le changement.

Action 1 : Pour toutes les femmes et les filles – une révolution numérique

Garantir que les femmes et les filles puissent récolter les fruits économiques de la révolution numérique en accédant à de nouvelles compétences, opportunités et services, en comblant la fracture numérique et en leur donnant un accès équitable à la technologie.

La révolution numérique transforme les économies, les sociétés et les opportunités. Elle donne un accès sans précédent à l'information, à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Pourtant, les femmes restent laissées pour compte. 65 % des femmes dans le monde utilisent Internet, contre 70 % des hommes. Les écarts continuent de se creuser dans les pays les moins avancés, où moins de 29 % des femmes sont connectées, contre 41 % des hommes. Pour comparaison, dans les pays à revenu élevé, l'utilisation d'Internet est quasi universelle : 93 % des femmes et 94 % des hommes sont en ligne.

Le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA) générative remodèle les marchés du travail, redéfinit les profils professionnels, fait naître de nouvelles demandes de compétences et change la façon de travailler et les lieux de travail. Les femmes employées sont presque deux fois plus susceptibles que leurs homologues masculins d'occuper un emploi à fort risque d'automatisation (respectivement 4,7 % et 2,4 %, soit 65 millions et 51 millions d'emplois). Cet écart est encore plus prononcé dans les pays à revenu élevé (9,6 % et 3,5 %, respectivement), ce qui reflète à la fois les structures professionnelles et la concentration genrée des postes exposés à l'IA générative, y compris administratifs. Les jeunes femmes peuvent être touchées de manière disproportionnée. Des données probantes issues d'Amérique latine et des Caraïbes confirment que les personnes les plus à risque sont les

jeunes femmes urbaines ayant un niveau d'éducation moyen à élevé et un revenu relativement élevé, auparavant titulaires d'un emploi formel dans les secteurs bancaire, financier, public ou des assurances.

Comme indiqué dans le Pacte numérique mondial et dans l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) +20, il est essentiel de réduire la fracture numérique entre les sexes pour permettre aux femmes et aux filles de prospérer. Les cadres politiques, réglementaires, relatifs à l'IA et à la gouvernance doivent convenablement intégrer une perspective de genre. Des investissements doivent être réalisés pour améliorer l'accès des femmes et des filles et leur alphabétisation numérique, des formations professionnelles adaptées aux besoins des femmes doivent être organisées et des efforts visant à renforcer les compétences numériques des employées et à soutenir les transitions professionnelles doivent être déployés. Par exemple, les initiatives d'inclusion numérique mises en place au Rwanda ont considérablement amélioré l'accès des femmes aux outils et à la formation numériques. La participation accrue des femmes aux secteurs des sciences, technologies et mathématiques, et leur accès aux postes décisionnels dans le domaine numérique, sont essentiels. Il convient de multiplier les interventions visant à atteindre les femmes de l'économie informelle et à améliorer l'alphabétisation numérique des femmes rurales.

LES BÉNÉFICES TIRÉS DE LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ENTRE LES SEXES SONT MESURABLES ET CONCRETS



Environ
343,5 millions
de femmes et de
filles dans le monde
pourraient bénéficier
de la réduction de la
fracture numérique
entre les sexes à
l'horizon 2050.

Cette réduction pourrait
injecter
1 500 milliards
de dollars supplémentaires
dans l'économie mondiale
dès 2030, et un total
supérieur à 100 000 milliards
de dollars à l'horizon 2050.

Les investissements dans l'éducation, le marché
du travail et les mesures destinées à réduire
la fracture numérique, y compris l'accès ciblé
à l'Internet mobile et fixe à haut débit et aux
téléphones mobiles pour les femmes, pourraient
sortir **30 millions** de femmes et de filles
supplémentaires de l'extrême pauvreté. Dans
ce scénario, **42 millions** de femmes et de
filles supplémentaires pourraient également jouir
de la sécurité alimentaire en 2050.

Action 2 : Pour toutes les femmes et les filles – une vie à l'abri de la pauvreté

Lutter contre la pauvreté des femmes en investissant les budgets nationaux dans la protection sociale et les services publics de qualité, y compris la santé des femmes, l'éducation des filles et les soins.

La pauvreté persistante chez les femmes et les filles découle directement d'une exclusion et de discriminations répandues sur les marchés du travail ; de l'absence de choix et d'autonomie dans leur façon d'occuper le temps ; d'une insuffisance des ressources économiques, dont le crédit et les terres ; et d'un accès inadapté à des services publics et à une protection sociale de qualité. En 2025, selon les estimations, 9,2 % des femmes et des filles vivent en situation d'extrême pauvreté, contre 8,6 % des hommes et des garçons. De même, en 2024, 46,4 % des femmes en âge de travailler étaient employées, contre 69,5 % des hommes. Au cours des 30 dernières années, l'écart entre les sexes en matière d'emploi n'a connu une baisse que de 4 points de pourcentage, la baisse la plus importante ayant été enregistrée dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. À ce rythme, il faudra près de deux siècles pour atteindre la parité entre les sexes en matière d'emploi dans le monde.

L'entrée manquée ou tardive sur le marché du travail a des conséquences durables pour les femmes et les filles, car elle perpétue les inégalités entre les genres tout au long de leur vie. L'écart entre les jeunes hommes et les jeunes femmes de 15 à 24 ans en matière d'emploi constitue un indicateur de disparités précoces : il était de 12,7 points de pourcentage en 2024. Tout au long de leur vie, les femmes des pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure se retrouvent en grande majorité dans le secteur informel, qui compte, dans ces pays, respectivement 4,9 et 2,3 points de pourcentage de plus de femmes que d'hommes. Ces femmes manquent souvent de protection sociale, de conditions de travail décentes et d'une représentation collective, ce qui les maintient dans la pauvreté. À l'échelle mondiale, un nombre stupéfiant de 2 milliards de femmes et de filles manquent de toute forme de protection sociale, en raison notamment de leur situation au regard de l'emploi. Les femmes plus âgées sont particulièrement

vulnérables : 77,2 % des femmes plus âgées bénéficient d'une pension contributive et/ou financée par l'impôt, contre 82,6 % des hommes plus âgés.

Pour permettre à un grand nombre de femmes et de filles de sortir de la pauvreté, il faut impérativement éliminer les barrières structurelles. Il s'agit notamment des normes sociales discriminatoires qui rejettent en grande partie sur les femmes et les filles les responsabilités en matière de travail domestique et de soins non rémunéré. Ces responsabilités excessives et inéqu-

tables en matière de soins maintiennent 708 millions de femmes en dehors de la population active. En 2024, elles expliquaient pourquoi les femmes actives passaient environ 6 heures et 25 minutes de moins par semaine que les hommes dans un travail rémunéré. Les investissements dans des systèmes de protection sociale intégrés et inclusifs et dans des services publics de qualité, y compris dans les domaines de la santé des femmes, de leur éducation et de la prestation de services de soins nationaux, font partie de la solution.

UNE RÉPONSE POLITIQUE INTÉGRÉE POUR SORTIR DES MILLIONS DE FEMMES DE LA PAUVRETÉ PEUT PRODUIRE DES RENDEMENTS CONCRETS

Respectivement 52 millions et **110 millions** de femmes et de filles supplémentaires pourraient sortir de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 et à 2050 dans le cadre d'un *scénario SDG Push accéléré*, c'est-à-dire un ensemble complet d'interventions relatives à la protection sociale, à l'économie verte, à l'éducation, aux marchés du travail, à l'innovation et à la gouvernance effective.

Les investissements dans cet ensemble d'interventions pourraient débloquer 4 000 milliards de dollars supplémentaires d'ici 2030, et **342 000 milliards** de dollars cumulés d'ici 2050.



Pour débloquer ces bénéfices, les dépenses publiques sur l'ensemble complet d'interventions à l'échelle mondiale devront augmenter d'environ 22 000 milliards de dollars cumulés à l'horizon 2030 et de **233 000 milliards** de dollars d'ici 2050.

Action 3 : Pour toutes les femmes et les filles – l'éradication de la violence

Adopter, mettre en œuvre et financer une législation pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles et élaborer des plans d'action nationaux complets, y compris un soutien et une coordination avec des organisations communautaires pour élargir la portée des services.

La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus omniprésentes, et évitables, du monde. Plus d'une femme âgée de 15 à 49 ans sur huit a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel

ou passé au cours des 12 derniers mois (12,5 %). En Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les taux de prévalence de la violence dépassent les 30 %.

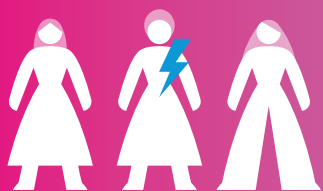
Au cours des trente dernières années, des progrès importants ont été enregistrés sur le plan des législations destinées à lutter contre ce phénomène, en particulier après l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 1993 et du Programme d'action de Beijing en 1995. En 2024, 84 % des pays disposant de données avaient une législation spécifique en place sur la violence à l'égard des femmes et des filles ou la violence domestique/de la part d'un partenaire intime. Près de 66 % d'entre eux ont indiqué avoir adopté un plan d'action national spécifique à la violence à l'égard des femmes et des filles, et 78 % ont pris des engagements budgétaires en vue de la création de services chargés de cette question.

Les politiques, lois et budgets sont essentiels pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles. Leur succès est étroitement lié à une mise en œuvre rigoureuse, ainsi qu'à un alignement sur les normes et recommandations internationales. Il exige un renforcement des capacités approprié et la sensibilisation des agents publics, et plus particulièrement des forces de l'ordre, du pouvoir judiciaire, des prestataires de soins de santé, du secteur de l'aide sociale et du personnel

enseignant. Des plans d'action nationaux bien financés et fondés sur des données probantes doivent guider les efforts constants et les mesures de redevabilité robustes, notamment par l'intermédiaire d'investissements dans la société civile, les organisations de droits des femmes et les actions communautaires.

Il est important de créer plus d'interventions pour aider les femmes et les filles à gagner en autonomie sur le plan économique, tout en plaidant pour un changement social plus large. Partout dans le monde, la hausse de l'inclusion financière entraîne une baisse de la violence de la part d'un partenaire intime. Pourtant, la violence à l'égard des femmes et des filles demeure un obstacle central à leur participation économique ; les femmes qui subissent des violences de la part d'un partenaire intime gagnent, en moyenne, entre 26 et 60 % de moins que celles qui n'en sont pas l'objet. Une transformation d'ici 2030 est possible, grâce à des lois strictes et des mesures de protection efficaces, l'amélioration des services multisectoriels d'appui aux survivantes, la création de partenariats élargis avec les organisations de la société civile et une meilleure coordination entre le gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes.

DES MESURES EXHAUSTIVES, Y COMPRIS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE, PEUVENT RÉDUIRE LES TAUX DE VIOLENCE



Près d' **1 femme sur 3** subira des violences physiques ou sexuelles dans sa vie, chiffre qui exclut le harcèlement sexuel.

De même, **73 %** des femmes journalistes signalent subir des violences en ligne.

L'amélioration de l'inclusion financière est généralement corrélée à une baisse de la violence de la part d'un partenaire intime ; toute augmentation de 10 % de l'inclusion financière s'accompagne d'une baisse d'environ 2 % des taux de violence récents.

Les taux de violence de la part d'un partenaire intime sont **2,5 fois plus faibles** dans les pays dotés de lois, politiques, mécanismes institutionnels, données et recherches, systèmes de prévention, services et budgets exhaustifs, que dans les pays ayant une faible protection.

Action 4 : Pour toutes les femmes et les filles – un pouvoir décisionnel complet et égal

Accélérer la concrétisation d'un pouvoir décisionnel complet et égal des femmes dans les secteurs privé comme public et à tous les niveaux du gouvernement, y compris en appliquant des mesures spéciales.

La prise de décision demeure entre les mains des hommes, dans tous les milieux, partout dans le monde. Au 1^{er} janvier 2025, les femmes ne détenaient que 27,2 % des sièges aux parlements nationaux. Leur représentation au sein des autorités locales stagnait à 35,5 % en 2023 et 2024, après une hausse annuelle moyenne de 0,5 point de pourcentage depuis 2020. Les femmes sont toutefois mieux représentées chez les jeunes parlementaires (57 % chez les moins de 30 ans et 63 % chez les moins de 40 ans). À mesure que les parlements rajeunissent, ils peuvent parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes, mais seulement si les jeunes continuent de gravir les échelons jusqu'aux postes de direction.

La représentation inclusive au sein du service public et du pouvoir judiciaire est essentielle pour assurer une gouvernance juste, équitable et efficace. Les institutions qui reflètent réellement les différentes populations renforcent la confiance du public et favorisent une prise de décision équitable. Pourtant, les données les plus récentes mettent en évidence la triste réalité, qui est que les femmes demeurent sous-représentées à la fois dans le service public et dans le pouvoir judiciaire, et ce partout dans le monde. Les taux de représentation actuels par rapport à la population n'atteignent pas la parité, puisqu'ils atteignent respectivement 0,80 et 0,90 seulement. Cet écart est particulièrement prononcé en Asie centrale et du Sud, respectivement à 0,52 et 0,46. Les données ventilées par poste au sein du service public et par niveau judiciaire montrent que les femmes sont disproportionnellement représentées dans les postes administratifs et de bureau et dans les juridictions inférieures. Elles demeurent particu-

lièrement sous-représentées dans les postes à responsabilités au sein du gouvernement (0,74) et dans les juridictions constitutionnelles et suprêmes (0,75).

Même dans les postes de direction, la représentation des femmes demeure faible, à seulement 30 %, et le rythme de changement suggère que la parité entre les sexes ne sera atteinte que dans près d'un siècle. Cette tendance indique la présence de plafonds de verre persistants qui empêchent l'avancement professionnel des femmes.

Il est nécessaire d'adopter des mesures proactives visant à renforcer le leadership et les opportunités décisionnelles des femmes. L'adoption de quotas réfléchis et bien mis en œuvre s'est révélée efficace à maintes reprises, allant parfois jusqu'à doubler la représentation des femmes au parlement au cours d'un cycle électoral. Parmi les autres mesures, il est possible de modifier les règlements intérieurs des parlements et des partis pour définir des quotas de femmes et de jeunes aux postes de direction, d'assurer une rotation hommes-femmes des postes, d'introduire des structures de leadership bicéphales et de promouvoir une répartition proportionnelle et équitable des parlementaires parmi tous les comités.

La transformation structurelle et l'inclusion de toutes les femmes dans les systèmes décisionnels, de même que l'accent mis sur la voix des adolescentes et des jeunes femmes, sont tout aussi cruciaux. Grâce à de telles mesures, à la protection des espaces civiques et au renforcement des institutions chargées de surveiller la mise en œuvre de l'égalité des sexes, la situation catastrophique actuelle peut être inversée.

LA PRISE DE DÉCISION DOIT ÊTRE TRANSFÉRÉE AUX FEMMES DE MANIÈRE ÉQUITABLE DANS TOUS LES MILIEUX, PARTOUT DANS LE MONDE

Au 1^{er} août 2025, seuls **29 pays** avaient une femme à la tête de l'État ou du gouvernement, contre 22 cinq années auparavant.



Les juridictions inférieures ont atteint la parité en matière de représentation des femmes, mais le ratio dans les juridictions constitutionnelles ou suprêmes, par rapport à la proportion de femmes dans la population, n'est que de **0,75**.



Selon les estimations, la part de femmes occupant des postes de direction, à seulement 30% en 2025, ne devrait atteindre que **32 %** en 2050.

Action 5 : Pour toutes les femmes et les filles – la paix et la sécurité

Favoriser la redevabilité dans le cadre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire sensible au genre en adoptant des plans d'action nationaux intégralement financés et en apportant un soutien monétaire aux réponses des organisations de femmes aux crises et conflits.

Les civils innocents, y compris les femmes et les enfants, contribuent le moins aux conflits et aux guerres, mais les subissent de plein fouet. Les dépenses militaires mondiales ont atteint un nouveau sommet de 2 700 milliards de dollars en 2024, soit une hausse de 9,4 % en termes réels depuis 2023. Alors que les guerres et les conflits déciment des vies, plus de 28 000 décès de femmes ont été recensés depuis le début de la guerre à Gaza. À 53 %, les femmes et les filles sont sur-représentées au sein des populations déplacées. Les femmes constituent également une plus grande part des apatrides : 30 %, contre 26 % d'hommes.

Malgré ces impacts, la participation des femmes aux processus de paix produit des résultats de meilleure qualité et plus durables. Dans les zones frontalières du Mali et du Niger, après que la participation des femmes à la prévention des conflits locaux a augmenté de 5 à 25 % entre 2020 et 2022, plus de 100 conflits relatifs aux

ressources naturelles ont été résolus. Dans les pays touchés par un conflit, toutefois, la représentation parlementaire des femmes est de sept points de pourcentage inférieure à la moyenne mondiale, qui s'élève à 27 %. De plus, la part des femmes négociatrices, médiatrices et signataires de grands processus de paix demeure bien en deçà de l'objectif minimal d'un tiers défini par les Nations Unies. Le financement pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire n'a pas été à la hauteur de l'ampleur colossale des défis actuels.

La convergence du trentième anniversaire du Programme d'action de Beijing et du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies offre une belle occasion de faire le bilan et de renforcer la mise en œuvre. Les plans d'action nationaux sont des outils importants qui aident les pays à concrétiser leurs engagements mondiaux en faveur des femmes, de la paix et de la

sécurité dans le cadre de la politique nationale. Ces dernières années, les pays ayant adopté de tels plans ont connu une croissance remarquable. En juin 2025, 113 pays et territoires s'étaient dotés de plans de ce type, contre 32 en 2011. Ils ne doivent toutefois pas servir de seuls cadres politiques. Il convient d'accorder plus d'attention à leur financement, à leur exécution et à l'élaboration de rapports à leur sujet. Actuellement, seuls 28 % d'entre eux sont dotés de fonds accrus destinés à leur mise en œuvre. Globalement, le programme relatif aux femmes, à la paix et à la

sécurité doit être suffisamment financé, et la priorité doit être donnée à la sécurité économique des femmes et à leur accès aux ressources dans les situations de conflit. Les données sur le genre et l'analyse fondée sur le genre en situation de conflit et de crise doivent être largement disponibles pour éclairer les décisions, politiques et programmes, ainsi que pour assurer les consultations avec les organisations de femmes de la société civile.

LA PARTICIPATION PLEINE, ÉQUITABLE, SÛRE ET SIGNIFICATIVE DES FEMMES À TOUS LES ASPECTS DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACTION HUMANITAIRE DOIT ÊTRE LA NORME D'ICI 2030

Dans les pays touchés par un conflit, la représentation parlementaire des femmes est de **20 %**, soit un taux bien inférieur à la moyenne mondiale de 27 %.



La part des femmes négociatrices, médiatrices et signataires de grands processus de paix demeure bien **en deçà d'un tiers** de l'objectif minimal défini par les Nations Unies.



Sur les 113 plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité, seuls **55 % s'engagent explicitement en faveur de la participation des femmes aux processus de paix.**

Action 6 : Pour toutes les femmes et les filles – la justice climatique

Donner la priorité aux droits des femmes et des filles, y compris celles des communautés rurales et autochtones, dans le cadre de la transition vers une durabilité environnementale et de la biodiversité en les axant sur l'action climatique et en veillant à ce qu'elles puissent acquérir de nouvelles compétences pour obtenir des emplois verts et à ce qu'elles aient accès à des actifs de production et aux droits fonciers.

Les changements climatiques exacerbent les crises, amplifient les inégalités et présentent les risques les plus importants pour les personnes les plus marginalisées. À l'horizon 2050, dans le pire des scénarios climatiques, jusqu'à 158,3 millions de femmes et de

filles supplémentaires pourraient vivre dans l'extrême pauvreté (moins de 2,15 dollars par jour) en raison des changements climatiques. Près de la moitié d'entre elles pourraient vivre en Afrique subsaharienne. Au-delà de l'extrême pauvreté, un nombre bien plus

important de femmes et de filles pourraient être impactées si des seuils de pauvreté internationaux plus élevés sont pris en compte : le nombre total de femmes et de filles supplémentaires qui devraient être affectées par les changements climatiques atteint 309,7 millions à un seuil de 3,65 dollars par jour, et 422,0 millions à un seuil de 6,85 dollars par jour, soit jusqu'à 16,1 millions de plus que les hommes et les garçons. L'insécurité alimentaire pourrait aussi considérablement augmenter, et toucher jusqu'à 236 millions de femmes et de filles supplémentaires. Malgré ces inquiétudes majeures, les problématiques touchant les femmes, et leurs voix, sont souvent absentes des programmes climatiques. Seuls 39 % des pays (25 pays sur 64) ont mis en place des mécanismes de coordination nationaux, tels que des équipes ou groupes de travail, pour intégrer l'égalité des sexes dans l'élaboration de politiques climatiques de différents secteurs.

Pour que l'avenir soit juste et durable, il convient de s'éloigner des systèmes extractifs axés sur le profit qui perpétuent les crises et les menaces, et de se tourner vers des économies axées sur les soins, l'équité et l'équilibre écologique. La justice climatique féministe offre une solution puissante marquée par les droits humains, la répartition juste des ressources, la

prise de décision inclusive et la redevabilité pour les dommages passés et futurs. Elle répond aux menaces graves que posent les changements climatiques en termes de baisse des moyens d'existence et de hausse de la pauvreté, de la faim, des conflits et des inégalités entre les genres.

Les gouvernements doivent adopter des réformes normatives et législatives visant la justice climatique, notamment en accélérant la participation des femmes à tous les niveaux décisionnels et en leur garantissant des droits égaux aux terres, aux ressources et à la sécurité foncière. Il est essentiel de promouvoir et d'amplifier les voix des communautés autochtones et locales, y compris celles des défenseuses des droits humains et environnementaux. Placer les adolescentes et les jeunes au cœur de tous ces efforts, par l'éducation climatique et l'action climatique dirigée par la jeunesse, peut engager la nouvelle génération et cultiver son leadership. En préparation des contributions déterminées au niveau national 2025, l'Équateur, les Îles Marshall et le Lesotho, par exemple, se sont engagés à assurer la participation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés à la prise de décisions climatiques et à la mise en œuvre desdites contributions.

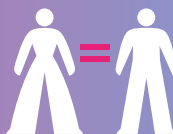
IL CONVIENT D'ACCÉLÉRER LES ACTIONS POUR ADOPTER UNE APPROCHE PARITAIRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI SOIT FONDÉE SUR LES DROITS

À l'horizon 2050, dans le pire des scénarios, les changements climatiques pourraient faire basculer jusqu'à

158,3 millions de femmes et de filles supplémentaires dans la pauvreté extrême (2,15 dollars par jour), dont **près de la moitié se situent en Afrique subsaharienne.**



Les perspectives féminines sont généralement absentes des plans climatiques nationaux : seuls **39 %** des pays (25 pays sur 64) ont mis en place des **mécanismes de coordination nationaux**, tels que des équipes ou groupes de travail, pour **intégrer l'égalité des sexes dans l'élaboration de politiques climatiques** de différents secteurs.



Moins de 1 %

de l'**aide publique au développement bilatérale** allouable versée par les **membres du Comité d'aide au développement** pour financer des objectifs climatiques ou de genre a été affectée à des droits des femmes en 2022-23. Les réductions budgétaires risquent d'effacer même cela.

1

ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

13

INDICATEURS TOTAUX

5

INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

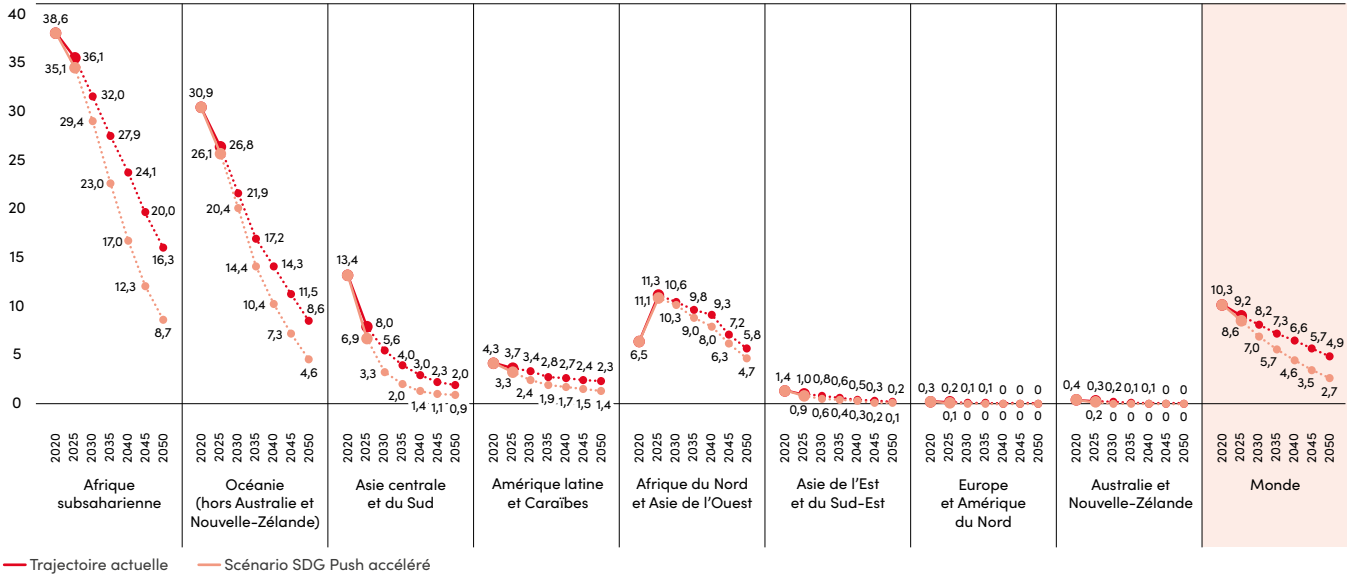
La crise de la pauvreté persiste chez les femmes et les filles ; des actions audacieuses permettraient d’y mettre un terme

À l’échelle mondiale, 9,2 % des femmes et des filles vivent en situation d’extrême pauvreté (376 millions), contre 8,6 % des hommes et des garçons (355 millions). La pauvreté extrême des femmes se situe autour des 10 % depuis 2020 et, si les tendances actuelles persistent, 8,2 % des femmes pourraient encore vivre avec moins de 2,15 dollars par jour à l’horizon 2030 (351 millions). La plupart d’entre elles résideront en Afrique subsaharienne (233 millions) et en Asie centrale et du Sud (61 millions). Ces chiffres sous-estiment toutefois probablement l’ampleur de la crise. Au Mexique, les données montrent que les estimations de la pauvreté des femmes, fondées sur le seuil de pauvreté national, peuvent aller jusqu’à 58,4 % lorsque le contrôle inégal des ressources dans les ménages en couple est pris en compte.

Le monde se situe à un tournant décisif. Il est possible d’éradiquer la pauvreté des femmes et des filles, mais seulement avec l’aide d’investissements durables et audacieux dans la protection sociale sensible au genre, les services publics de qualité et l’économie des soins. Il s’agit là des principaux piliers du Programme d’action Beijing+30. Parmi les priorités essentielles, citons les soins de santé accessibles, l’éducation des filles et la baisse de la charge de travail de soins non rémunéré. Une action accélérée et complète pour activer la mise en œuvre du programme relatif aux ODD pour la protection sociale, l’économie verte, l’éducation, les marchés du travail, l’innovation et la gouvernance effective pourrait faire passer la pauvreté extrême des femmes dans le monde de 9,2 % en 2025 à 2,7 % en 2050 (soit une baisse de 376 millions à 128 millions). Ces taux pourraient se réduire considérablement en Afrique subsaharienne, de 35,1 % en 2025 à 8,7 % en 2050, et en Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande), de 26,1 % à 4,6 % sur la même période.

GRAPHIQUE 1

Taux de pauvreté extrême des femmes fondé sur le seuil de pauvreté international de 2,15 dollars, par région et scénario, projections 2020-2050 (pourcentage)



Source : ONU-Femmes et Pardee Center for International Futures. 2025. [International Futures modelling platform](#) v.8.45.

2 LUTTE CONTRE LA FAIM



15 INDICATEURS TOTAUX

3 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

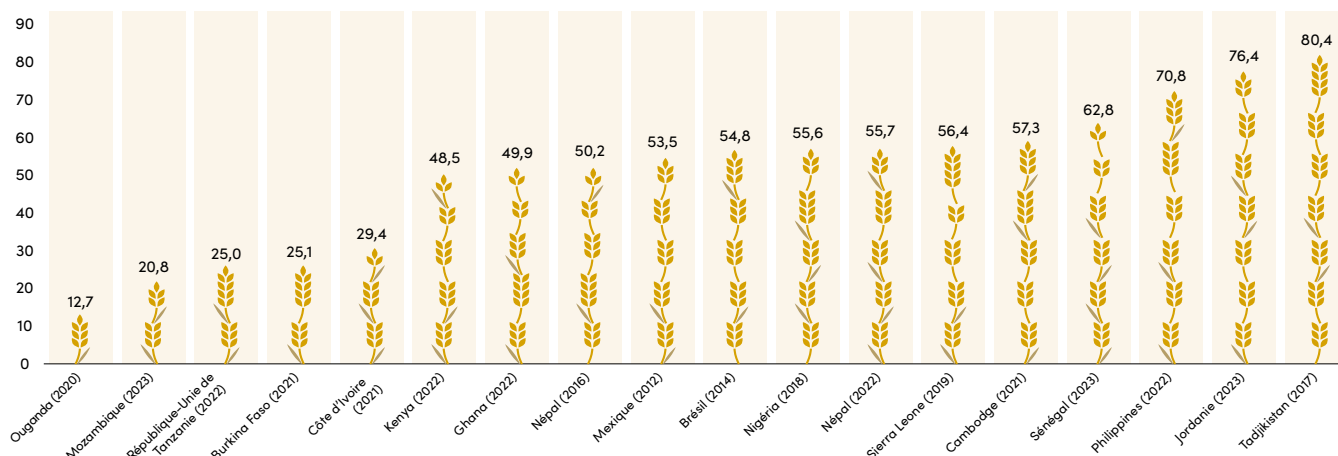
Un tiers des femmes dans le monde a une alimentation qui manque de diversité

L'insécurité alimentaire affecte les femmes plus que les hommes. En 2024, l'écart entre les sexes en matière de prévalence mondiale de l'insécurité alimentaire modérée ou grave est passé à 1,9 point de pourcentage, contre 1,3 en 2023, les femmes connaissant un taux d'insécurité alimentaire supérieur à celui des hommes (26,1 % contre 24,2 %). En 2024, 822,3 millions de femmes adultes souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave, contre 758,8 millions d'hommes adultes. L'insécurité alimentaire et les apports alimentaires insuffisants vont de pair. Dans le monde, 53,3 % des femmes en âge de procréer confrontées à une insécurité alimentaire grave en 2023 ne consommaient pas suffisamment de nutriments, contre seulement un tiers des femmes qui bénéficiaient d'une sécurité alimentaire ou étaient face à une insécurité alimentaire légère. Dans certains pays, la situation est particulièrement grave. Seulement 20,8 % et 12,7 % des femmes au Mozambique et en Ouganda, respectivement, consomment des aliments suffisamment nutritifs. Au Nigéria, si 84 % des femmes urbaines mangent de la viande, de la volaille ou du poisson, seules 59 % des femmes rurales font de même.

Les carences alimentaires détériorent la santé des femmes et des filles. L'anémie est étroitement liée à une mauvaise nutrition, à des maladies héréditaires, infections, troubles gynécologiques et obstétriques, ainsi qu'à des maladies chroniques causant des pertes de sang. Pendant la grossesse, l'anémie augmente le risque d'accouchement précoce et le faible poids à la naissance. Cela freine la croissance de l'enfant et l'apprentissage, en particulier dans les ménages pauvres, et pèse sur la capacité à travailler. En Asie du Sud, l'anémie entraîne une perte annuelle estimée à 32,5 milliards de dollars et perpétue les cycles de la pauvreté et de la mauvaise santé. La perturbation des programmes de santé et de nutrition causée par les réductions des dépenses de santé dans le monde pourrait freiner gravement les progrès futurs en matière de réduction de l'anémie. Les prédictions actuelles indiquent déjà que le taux d'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans dans le monde passera de 31,1 % en 2025 à 33 % en 2030. Sans un renouvellement des investissements, cette augmentation pourrait être encore plus importante et éloigner ainsi le monde de l'objectif mondial d'une baisse de 50 % à l'horizon 2030.

GRAPHIQUE 2

Part des femmes en âge de procréer bénéficiant d'une diversité alimentaire minimale, sélection de pays, 2012-2023 (pourcentage)



Source : FAO. 2024. FAOSTAT.

Note : MDD-W% renvoie à la part de femmes en âge de procréer (15-49 ans) qui ont atteint la MDD-W (consommation d'au moins cinq des dix groupes d'aliments prédéfinis). La diversité alimentaire minimale se définit comme une alimentation suffisante en vitamines et minéraux essentiels pour une nutrition optimale, la santé, le bien-être et la productivité.

3 ACCÈS À LA SANTÉ

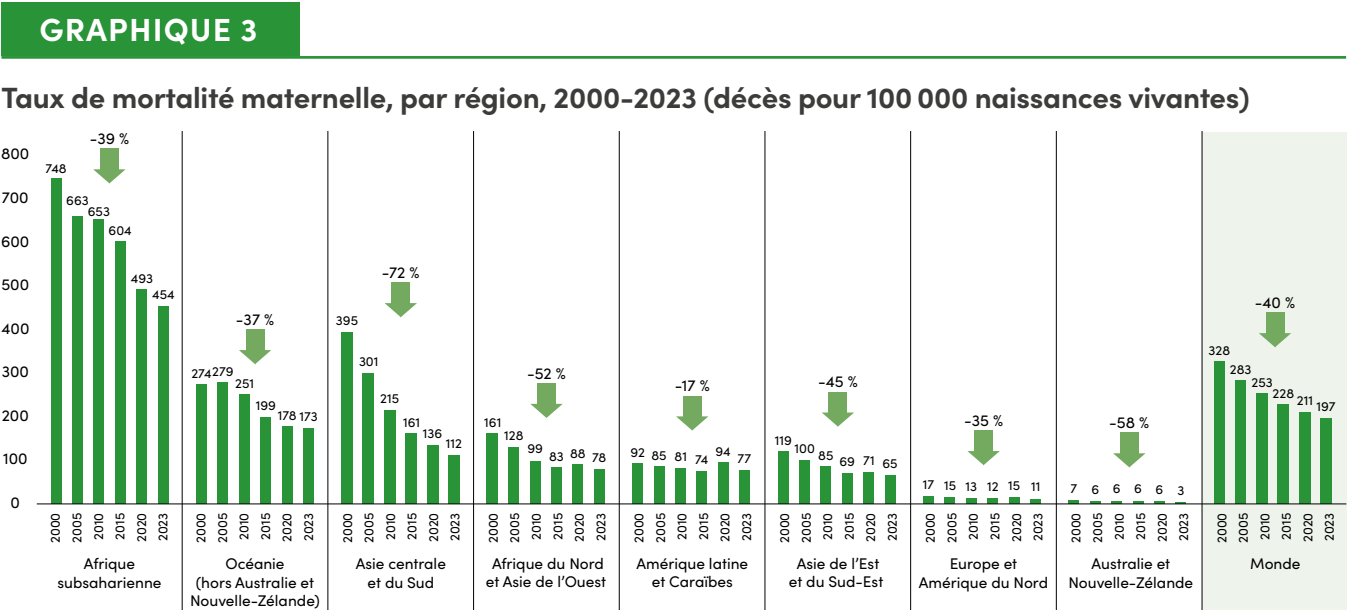
28 INDICATEURS TOTAUX

6 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

Le paysage mondial changeant met en grand danger les progrès importants enregistrés en matière de santé des femmes

Pendant 25 ans, des progrès importants ont été enregistrés dans le monde sur le plan du droit des femmes à la santé, notamment sexuelle et reproductive. Entre 2000 et 2023, la mortalité maternelle a baissé de 40 % (passant de 328 à 197 décès pour 100 000 naissances vivantes). La fertilité adolescente a baissé de 66,3 à 38,3 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans entre 2000 et 2024 ; les accouchements assistés par du personnel qualifié ont augmenté, passant de 60,9 % à 86,6 % ; et la part de femmes en âge de procréer (15-49 ans) utilisant des méthodes modernes de planification familiale est passée de 73,7 % à 77,1 % entre 2000 et 2024. Pourtant, dans les pays les moins avancés, la tendance en matière de naissances chez les adolescentes s'inverse, ce nombre étant passé de 4,7 millions en 2000 à 5,6 millions en 2024. La grossesse à un jeune âge a des conséquences directes et à vie. Cette situation peut refléter une absence de soins de santé sexuelle et reproductive, qui représente un risque de passer à côté d'un ensemble de services critiques, comme la vaccination contre le HPV pour prévenir le cancer du col de l'utérus. La longévité accrue des femmes en règle générale signifie que leur période de procréation constitue une part réduite du total, ce qui met en lumière l'urgence des soins de qualité tout au long de leur vie. Les femmes passent plus d'années en mauvaise santé que les hommes (10,9 contre 8,0 pour les hommes en 2021), souffrant de maladies chroniques telles que des douleurs dorsales et cervicales, des maladies gynécologiques, des migraines et des troubles dépressifs.

La réduction de l'aide mondiale et la hausse de l'hostilité vis-à-vis de l'égalité des sexes mettent en péril les progrès durement acquis en matière de santé. Début 2025, plus de 60 % des organisations de lutte contre le VIH dirigées par des femmes ont perdu leurs financements ou ont été forcées de suspendre leurs services, même si certains pays en Afrique subsaharienne, comme l'Afrique du Sud, le Botswana, le Ghana, le Kenya, le Malawi et le Nigéria ont promis de fournir un appui national à ces services. Des actions ambitieuses doivent être mises en place pour combler les lacunes en matière de leadership dans le secteur de la santé. Les femmes représentent 67 % de la main-d'œuvre mondiale du secteur de la santé, mais se heurtent à un écart de rémunération entre hommes et femmes de 24 %. Leur exclusion systématique des postes à responsabilités perpétue la mise au second plan de leurs besoins en matière de santé.



Source : Division de la statistique des Nations Unies. 2025. [Base de données sur les indicateurs mondiaux des ODD](#).

8 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

À l'échelle mondiale, les filles ont dépassé les garçons en matière d'inscription à l'école et d'achèvement du parcours scolaire. Les écarts entre les sexes en matière d'achèvement du cycle secondaire restent importants en Afrique subsaharienne, toutefois, où les progrès ces dix dernières années ont avancé deux fois moins vite qu'en Asie centrale et du Sud, la seule autre région où les filles sont en retard sur les garçons. Les écarts de réussite dans de nombreux pays, notamment en mathématiques en faveur des garçons, persistent et sont particulièrement prononcés au Brésil, au Chili, en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (Angleterre). Si les inégalités en matière éducative commencent souvent à l'école, elles ne s'arrêtent pas là. Dans les pays à faible revenu, chez les adultes dans la force de l'âge (âgés de 25 à 54 ans), seules 50 femmes participent à des programmes formels et non formels d'éducation et de formation, pour 100 hommes.

GRAPHIQUE 4

Les garçons font mieux que les filles

Parité

Les filles font mieux que les garçons

● Filles ● Garçons

Pays	Filles (%)	Garçons (%)
Maroc	10	10
Brazil	10	17
Koweït	19	22
Chili	19	28
Malaisie	21	22
Ouzbékistan	22	28
Rép. isl. d'Iran	27	29
Qatar	39	41
Géorgie	45	47
Portugal	46	51
Nouvelle-Zélande	47	58
France	50	54
États-Unis d'Amérique	51	57
Émirats arabes unis	52	57
Israël	52	57
Italie	56	65
Australie	60	65
Hongrie	61	65
Tchéquie	63	72
Royaume-Uni (Angleterre)	65	74
Irlande	66	74
Arabie saoudite	18	39
Kazakhstan	39	39
Azerbaïdjan	52	59
Chypre	59	59
Roumanie	60	62
Malte	62	63
Norvège	62	62
Finlande	63	63
Lituanie	64	66
Suède	67	69
Autriche	69	70
Hong Kong	70	70
Chine	84	84
Rép. de Corée	88	88
Singapour	89	89
Japon	90	90
Côte d'Ivoire	1	1
Afrique du Sud	14	14
États de Palestine	15	15
Jordanie	16	16
Oman	24	26
Bahreïn	29	31
Turquie	58	60

17

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES


À CE STADE, 30 ANS APRÈS L'ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES DEMEURENT INSUFFISANTS

Trente ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, le plan le plus exhaustif qui existe en matière d'égalité des droits pour toutes les femmes et les filles, l'égalité des sexes est loin d'être atteinte. Certains pays remettent encore en cause les libertés civiles des femmes, et les restrictions légales relatives au mariage, à l'emploi et à l'accès aux ressources économiques demeurent généralisées. Malgré des progrès sur les plans de la participation politique, la parité entre les genres reste l'exception, et non la norme. Parvenir à l'égalité des sexes est possible, mais il faut pour cela adopter des ensembles de politiques intersectionnelles, intégrées, globales et sensibles au genre qui renforcent les cadres légaux ; éliminer les obstacles économiques et structurels profondément enracinés, y compris les normes sociales discriminatoires ; et accroître les investissements dans tous les domaines.



Dans le monde, **99 réformes légales positives** adoptées entre 2019 et 2024 ont éliminé les lois discriminatoires et établi des cadres pour l'égalité des sexes.

Pourtant, les données de 131 pays en 2024 révèlent des difficultés importantes. Aucun pays n'obtient un score parfait dans les quatre domaines mesurés :

- cadres légaux et vie publique
- violence à l'égard des femmes
- emploi et bénéfices économiques
- mariage et famille

Plus de la moitié des pays (51 %) présentent des lacunes dans chaque domaine.



Dans **61 pays** (47 %), il existe au moins une restriction empêchant les femmes d'exercer les mêmes métiers que les hommes.



Seuls **38 pays** (29 %) fixent l'âge minimal pour se marier à 18 ans sans exception.



Seuls **63 pays** (48 %) possèdent des lois sur le viol fondées sur l'absence de consentement.

Dans le monde, plus d'**1 femme âgée de 15 à 49 ans sur 8** a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou passé au cours des 12 derniers mois (12,5 %). Ce taux est encore plus alarmant en Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande), où plus d'1 femme sur 4 (28,6 %) sont confrontées à ce type de violence, et en Afrique subsaharienne, où 1 femme sur 5 (20,4 %) est concernée.



Aujourd'hui, près d'**1 jeune femme âgée de 20 à 24 ans sur 5**

a été mariée ou en couple avant l'âge de 18 ans (19 %), ce qui reflète une légère baisse par rapport à 2014 (22 %).



Dans le monde, plus de

230 millions

de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines.



63 %
des cas en Afrique



35 %
des cas en Asie



3 %
des cas au Moyen-Orient

Chaque année,

4 millions

de filles subissent des mutilations génitales féminines, dont plus de

2 millions

avant l'âge de 5 ans.



Les femmes et les filles continuent d'assumer une part disproportionnée des tâches ménagères et des soins non rémunérés.

En moyenne, les femmes consacrent

2,5 fois

plus d'heures par jour à ces tâches que les hommes.



Les femmes en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest y consacrent plus de quatre fois plus d'heures que les hommes, tandis qu'en Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande), en Europe et en Amérique du Nord, elles y consacrent environ deux fois plus d'heures. Bien que limitées, les données sur les tendances dans les pays indiquent que les ratios hommes-femmes en termes de temps consacré aux tâches domestiques et de soins non rémunérés se sont réduits en Allemagne, en Colombie, aux États-Unis, au Japon, au Mexique, en Mongolie, en République dominicaine et au Royaume-Uni. Dans quelques cas seulement, notamment la République dominicaine, la Mongolie et le Japon, la baisse de ce taux s'est accompagnée d'une réduction du temps consacré par les femmes à ces activités. Les ratios sont demeurés largement inchangés au Canada, au Guatemala et en Suisse. Les femmes plus âgées indiquent également être très impactées, en particulier juste après la pandémie.

Les femmes confrontées à des inégalités multiples et croisées sont les plus touchées. 33 % des femmes âgées de 60 ans et plus ont signalé une hausse des responsabilités relatives à la garde d'enfants

pendant la COVID-19, contre **62 %** de leurs homologues en situation de handicap.



Au 1^{er} janvier 2025, les femmes détenaient

27,2 % des sièges aux parlements nationaux, soit

4,9 points de pourcentage de plus qu'en 2015.

Le nombre de pays comptant 50 % de femmes ou plus dans la chambre basse ou unique a doublé passant de 3 à 6 entre 2015 et 2025. Les quotas ont contribué à ces succès.

Pas moins de **102 pays** n'ont jamais eu de femme à la tête de l'État ou du gouvernement.

La représentation des femmes au sein des autorités locales stagnait à

35,5 %

en 2023 et 2024, après une hausse annuelle moyenne de 0,4 point de pourcentage depuis 2020.



Dans le monde, les femmes occupent

30,0 % des postes de direction,

soit une très légère hausse de 2,4 points de pourcentage entre 2015 et 2023. À ce rythme, il faudra près d'un siècle pour atteindre la parité entre les sexes en matière de direction.



Malgré les engagements mondiaux, selon les données de 78 pays, seules

56,3 % des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou en couple jouissent d'un pouvoir décisionnel total sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs.



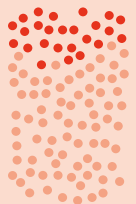
Dans près de 80 % de pays dotés de données, moins de la **moitié des femmes possèdent des terres agricoles ou jouissent de droits sûrs sur ces terres**. Dans près de la moitié de ces pays, les hommes sont au moins deux fois plus susceptibles de posséder des terres que les femmes.



Depuis 2021, l'écart entre les sexes en matière de propriété de téléphones portables s'est réduit, passant de 9,4 % à 7 % en 2024. Les écarts entre les sexes en matière de possession d'un compte de services monétaires par téléphonie mobile se sont également considérablement réduits : 37 % des femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire possédaient ce type de compte en 2011, contre 73 % en 2024.



En 2024, comme en 2021, seuls **26 % des 121 pays** et zones disposaient de systèmes exhaustifs pour suivre l'affectation de ressources en matière d'égalité des sexes. Cette stagnation met en évidence les lacunes persistantes en termes de capacité à évaluer avec précision les coûts, à affecter les ressources nécessaires à la mise en œuvre des lois et politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes et à les dépenser.





11 INDICATEURS
TOTAUX

0 INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

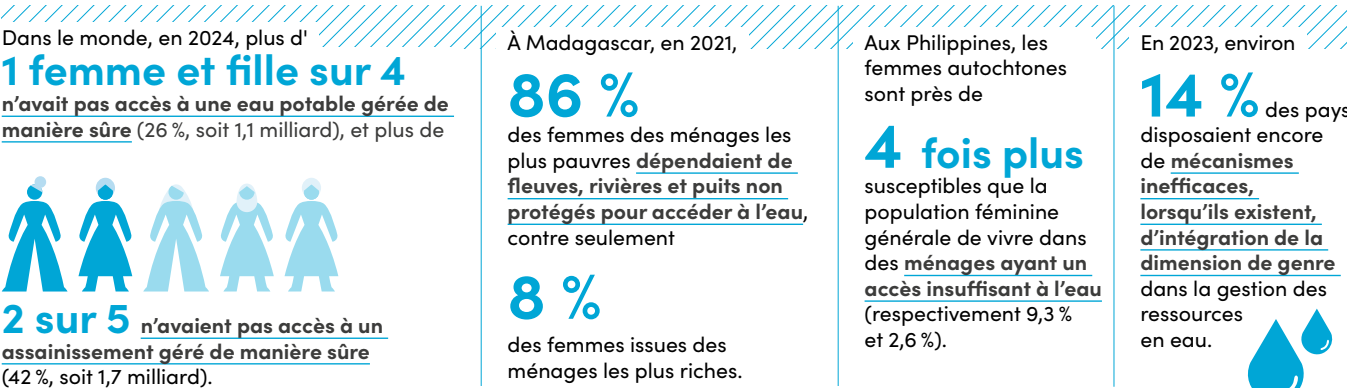
Les femmes autochtones sont les gardiennes de l’eau dans leurs propres communautés mais ont peu d’influence sur la gouvernance de l’eau en général

Pour assurer une gestion durable des ressources en eau entre 2015 et 2030, l’investissement annuel doit atteindre les 1 040 milliards de dollars. Pourtant, en 2022, plus de 75 % des 121 pays et territoires ont signalé une insuffisance des financements consacrés aux stratégies relatives à l’eau, à l’assainissement et à l’hygiène. Le manque de services touche tout particulièrement les femmes et les filles les plus vulnérables, comme celles issues des communautés autochtones. Au Paraguay, 50,2 % des femmes et des filles issues de ménages autochtones manquent d’accès à une source d’eau améliorée à moins de 30 minutes de distance, contre seulement 3,8 % des femmes en général. Les femmes autochtones du Guyana sont près de deux fois plus susceptibles que la moyenne nationale de vivre sans installations d’assainissement de base (21,6 % et 10,9 %, respectivement). Ces disparités découlent d’inégalités et d’exclusions intersectionnelles plus larges, dont le manque historique de reconnaissance des droits autochtones.

Pour être efficace, la gestion de l’eau repose sur la participation des femmes et des filles, en particulier autochtones et issues des communautés. Elles doivent jouer un rôle central dans les décisions importantes concernant la conservation des ressources ayant une importance culturelle et économique. Pourtant, en 2023, seuls 19 % des pays indiquaient une participation régulière des groupes vulnérables à la gestion de l’eau, et 29 pays seulement décrivaient explicitement les populations autochtones comme faisant partie des « groupes vulnérables » à l’échelle nationale. Environ 14 % des pays disposent encore de mécanismes limités, voire inexistants, pour l’intégration de la dimension de genre dans la gestion de l’eau. Même ainsi, des exemples positifs émergent. En Afrique australe, les institutions communes chargées de la gestion de l’eau ont commencé à introduire l’intégration du genre dans la coopération transfrontalière relative à l’eau ; un exemple est la Stratégie d’égalité des sexes et d’inclusion sociale de la Commission du Bassin Limpopo (2021–2025). Dans l’État plurinational de Bolivie et au Pérou, les femmes autochtones ont joué un rôle crucial dans la gouvernance du système Titicaca–Desaguadero–Poopó–Salar de Coipasa. Les efforts visant à lutter contre les disparités entre les sexes en matière de gouvernance transfrontalière de l’eau sont toutefois rares. Il est urgent de mettre en place des actions renouvelées et ciblées pour atteindre l’accès et la participation des femmes.

GRAPHIQUE 5

L’accès à l’eau et à l’assainissement demeure profondément inégal, et l’intégration du genre dans la gestion des ressources en eau accuse un retard



Source : Calculs d'UNICEF fondés sur les estimations de World Population Prospects 2024 concernant la population de femmes ; calculs d'ONU-Femmes fondés sur ICF International. 2022 ; PNUE. 2024. Progress on implementation of Integrated Water Resources Management ; PNUE-DHI, GWP et ONU-Femmes. 2025. Mainstreaming gender equality in water resources management - Global status and 7 pathways to progress.

7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES



6

INDICATEURS
TOTAUX

0

INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

Les modes de cuisson propre universels pourraient améliorer la santé, protéger le climat et générer un rendement 24 fois plus important que l'investissement initial

L'accès à l'énergie est essentiel à l'égalité des sexes. Pourtant, les femmes et les filles continuent de subir de plein fouet les déficits d'électricité. Leur accès limité les empêche d'étudier, d'exercer une activité rémunérée et de participer pleinement à la vie quotidienne, ce qui contribue au maintien de taux de pauvreté élevés et à leur exclusion économique. Inversement, l'accès amélioré renforce le bien-être sur de nombreux fronts, notamment par l'éducation, et en particulier le cycle tertiaire. En Inde, l'accès à une heure supplémentaire d'électricité communautaire par jour dans les zones rurales conduit à une baisse de la violence basée sur le genre et à une hausse de l'utilisation de contraceptifs de 0,6 point de pourcentage. Au Brésil, l'accès à l'électricité des femmes rurales employées est corrélé à un revenu 59 % plus élevé. Une étude récente menée dans 34 pays d'Afrique subsaharienne a constaté des avantages pour la scolarisation des filles et l'espérance de vie. Malgré de tels gains potentiels, les femmes demeurent une force non exploitée dans le secteur de l'énergie, tant comme consommatrices qu'entrepreneuses, ouvrières qualifiées et décideuses. Elles ne représentent que 32 % des personnes employées dans le secteur des énergies renouvelables et 5 % des membres de conseils d'administration de ces services.

Les modes de cuisson propres sont un autre moteur puissant de progrès. Ils peuvent transformer la situation et la santé des femmes et des filles, notamment en limitant l'exposition à la pollution de l'air intérieur. Trois millions de personnes, principalement des femmes et des filles, meurent chaque année en raison de l'utilisation de combustibles et de poêles traditionnels pour cuisiner. Pourtant, malgré quelques hausses récentes des ressources budgétaires, le financement mondial ne répond qu'à 30 % des besoins, en moyenne, voire moins dans certaines régions de l'Afrique subsaharienne. L'accès universel à des combustibles et technologies propres destinés à la cuisson des aliments à l'horizon 2030 nécessite un investissement annuel de 8 milliards de dollars. Cela pourrait simultanément réduire les coûts annuels consacrés à la santé, améliorer la productivité liée aux gains de temps et réduire les émissions, générant ainsi 192,3 milliards de dollars à l'horizon 2030, soit 24 fois l'investissement initial.

GRAPHIQUE 6

Investir dans l'énergie propre et abordable peut transformer la vie des femmes et des filles

D'ici 2030:

Au rythme où vont les choses,



321 millions

de femmes pourraient encore manquer d'accès à l'électricité (dont 275 millions en Afrique subsaharienne).



896 millions

de femmes pourraient manquer d'accès à des combustibles et technologies propres destinés à la cuisson des aliments (dont 523 millions en Afrique subsaharienne).

\$ 8 milliards

C'est le montant des investissements annuels qui permettraient d'obtenir un accès universel à des combustibles et technologies propres destinés à la cuisson des aliments.

\$ 192,3 milliards

C'est la valeur estimée des avantages annuels en matière de santé, de gain de temps et de réduction des émissions résultant de la mise en place d'un accès universel à des modes de cuisson plus propres, soit 24 fois l'investissement initial.

Sans investissement :

\$ 800 milliards

C'est le coût annuel des impacts liés au genre du manque d'accès à des combustibles et technologies propres destinés à la cuisson des aliments.



8 ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS



17 INDICATEURS TOTAUX

6 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

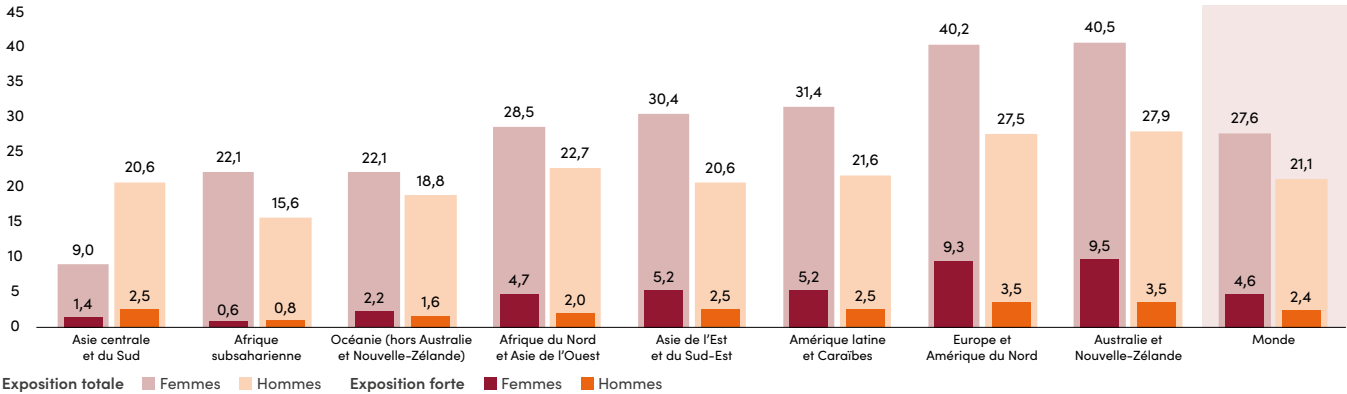
La discrimination basée sur le genre fait obstacle à l’avancée des femmes sur le marché du travail ; la technologie pourrait ajouter de nouvelles pressions

Depuis l’adoption des ODD, la participation des femmes au marché du travail a augmenté. À l’échelle mondiale, la participation des femmes dans la force de l’âge (25-54 ans) au marché du travail est passée de 62,8 % en 2015 à 64,5 % en 2024, après avoir stagné pendant plus de deux décennies. L’écart entre les sexes s’est réduit, passant de 29,9 à 27,7 points de pourcentage. Des obstacles importants continuent d’entraver l’égalité des femmes sur le marché du travail, dont l’écart de rémunération, les opportunités limitées sur le plan du leadership, la ségrégation des emplois et l’inégalité des responsabilités dans le domaine des soins. Si elles représentaient 40,3 % de la main-d’œuvre totale en 2024, les femmes ne devraient constituer que 29,4 % de l’augmentation de la force de travail entre 2024 et 2026. Les femmes dans la force de l’âge ayant de jeunes enfants sont particulièrement touchées, puisque leurs responsabilités en matière de soins continuent d’entraver leur participation à la population active. En 2023, 66 % des femmes dans la force de l’âge extérieures au marché du travail (379 millions de femmes dans le monde) ont indiqué que leur non-participation était principalement imputable à leurs responsabilités en matière de soins.

Plusieurs pays ont enregistré des progrès tangibles dans la promotion de l’entrée des femmes sur le marché du travail et dans le soutien à leur capacité à trouver un bon équilibre entre éducation, vie professionnelle et responsabilités familiales. L’Arabie saoudite, par exemple, a introduit des réformes juridiques et politiques pour stimuler la participation des femmes au marché du travail et réduire les obstacles relatifs aux soins. La participation a donc plus que doublé, passant de 17,0 % en 2017 à 35,4 % au troisième trimestre 2024. Outre ces gains, toutefois, de nouvelles menaces à l’égalité des sexes sur le marché du travail voient le jour, représentées en particulier par les technologies comme l’IA générative. Dans le monde, 27,6 % des emplois occupés par des femmes sont potentiellement exposés à l’IA générative, contre 21,1 % des emplois tenus par des hommes. L’investissement dans les compétences numériques et techniques, la facilitation des transitions dans différents secteurs économiques et la mise en œuvre de politiques de protection sociale et relatives au travail sensibles au genre seront essentiels pour éviter de laisser les femmes pour compte.

GRAPHIQUE 7

Part de l’emploi potentiellement exposé à l’IA générative, par sexe, région et degré d’exposition, 2025 (pourcentage)



Source : OIT. 2025. *Generative AI and Jobs. A Refined Global Index of Occupational Exposure*. Jeu de données mis à jour en juillet 2025.

Notes : Données au 24 juillet 2024. Les métiers « fortement exposés » sont ceux qui présentent le plus grand nombre de tâches exposées à une automatisation potentielle basée sur l’IA générative, dont l’exposition des tâches présente une constance élevée (forte exposition, faible variabilité des tâches).

9 INNOVATION ET
INFRASTRUCTURES12 INDICATEURS
TOTAUX0 INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

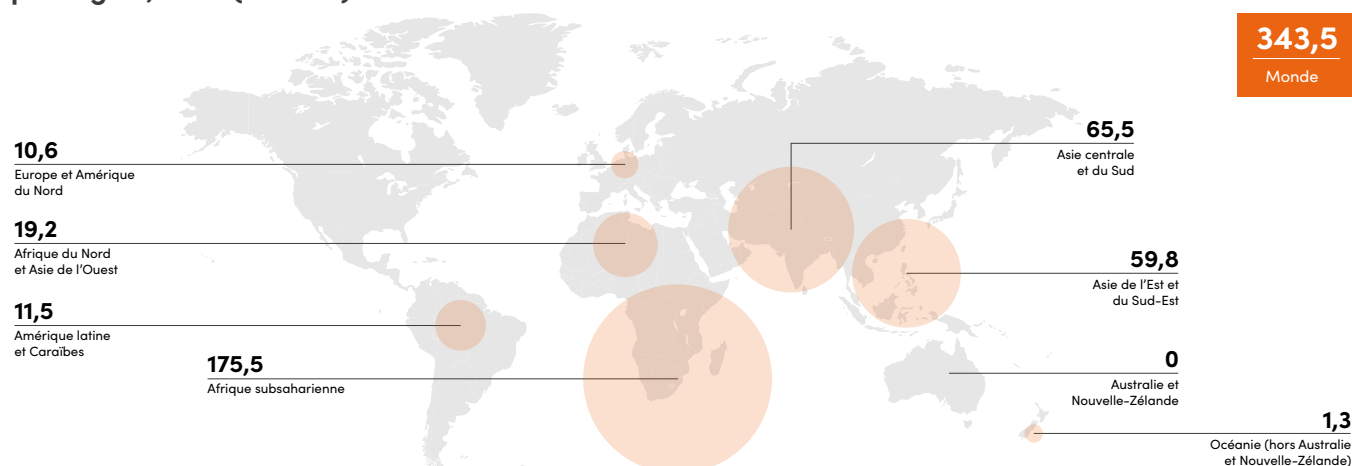
Plus de 340 millions de femmes et de filles pourraient bénéficier d'une réduction de la fracture numérique à l'horizon 2050

L'expansion rapide des infrastructures numériques transforme les économies et les sociétés. Pourtant, des obstacles persistants limitent la possibilité pour les femmes et les filles de tirer parti des technologies émergentes. Dans le monde, 70 % des hommes utilisent Internet, contre 65 % des femmes. Les disparités sont particulièrement prononcées dans les pays à faible revenu et chez les adolescentes et les jeunes femmes (15-24 ans), qui sont plus susceptibles de manquer d'outils numériques et de passer à côté d'opportunités d'apprentissage, de travail et de développement. Certaines évolutions prometteuses visent à réduire cette fracture. En Ouganda, des manifestations nationales et régionales organisées dans le cadre de la Vision numérique 2040 du pays ont favorisé l'inclusion numérique en assurant la participation de filles aux ateliers de codage, programmes de mentorat et formations aux compétences pratiques. Le Plan national 2022-2027 du Costa Rica pour le haut débit fait de l'accès des femmes au numérique une priorité absolue et définit des objectifs explicites pour développer leurs compétences numériques. Il vise à former 6 000 personnes âgées de plus de 40 ans, dont au moins 50 % de femmes, à l'utilisation des nouvelles technologies.

Une analyse par simulation montre des interventions prometteuses pour réduire la fracture numérique entre les sexes, telles qu'un accès accru aux technologies (souscriptions à des contrats de haut débit mobile et fixe et à la téléphonie mobile), un niveau d'éducation plus élevé chez les femmes et une meilleure participation des femmes au marché du travail. Environ 343,5 millions de femmes et de filles du monde entier pourraient en bénéficier à l'horizon 2050. Près de 176 millions d'entre elles seraient en Afrique subsaharienne, où 45,5 % des hommes sont connectés à Internet, contre 31,3 % des femmes, soit un écart de 14,2 points de pourcentage. En ce qui concerne les avantages économiques, la réduction de la fracture numérique entre les sexes pourrait contribuer à l'économie mondiale à hauteur de 1 500 milliards de dollars d'ici à 2030.

GRAPHIQUE 8

Nombre de femmes et de filles bénéficiant d'une réduction de la fracture numérique entre les sexes, par région, 2050 (millions)



Source : ONU-Femmes et Pardee Center for International Futures. 2025. International Futures Modelling Platform et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, taille et composition des ménages 2022.

Notes : Le calcul du nombre de femmes bénéficiaires est fondé sur une variable qui examine les connexions au haut débit fixe et mobile pour 100 personnes. Pour obtenir une estimation des connexions fixes, le nombre supplémentaire de connexions pour 100 est multiplié par la population féminine pour 100. Le nombre total de femmes bénéficiaires est ensuite calculé en multipliant les connexions supplémentaires par 0,25* taille moyenne du ménage par région pour tenir compte du sexe et de l'âge. En ce qui concerne le haut débit mobile, le nombre supplémentaire de connexions pour 100 est simplement multiplié par la population féminine pour 100. Ces calculs doivent être interprétés avec précaution, l'accent étant mis sur les connexions par personne plutôt que sur le nombre d'internautes ; les souscriptions à l'Internet fixe seront aussi associées à des entités autres que des ménages (entreprises, etc.).

10

RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

14

INDICATEURS TOTAUX

2

INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

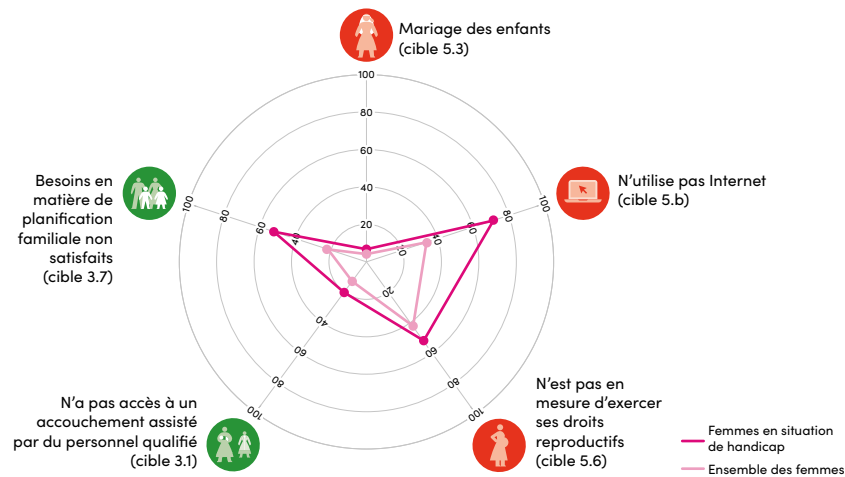
Seul 1 % des pays ont des quotas pour intégrer les femmes en situation de handicap dans les organes délibérants locaux

Les inégalités sociales et de revenus, qui reflètent la stigmatisation et les pratiques discriminatoires et les exacerbent, touchent les hommes et les femmes en situation de handicap de manière disproportionnée. Pourtant, les femmes et les filles vivent un double fardeau, puisqu’elles sont confrontées à la fois à des discriminations fondées sur le sexe et sur le handicap. Par exemple, dans 14 pays ou territoires d’Asie et du Pacifique, les femmes handicapées ne détiennent que 6 % des postes dans les mécanismes de coordination nationaux sur le handicap, tandis que les hommes handicapés en occupent 15 %. Les femmes et les filles en situation de handicap connaissent des difficultés en matière de santé reproductive. Parmi celles qui sont âgées de 15 à 49 ans et qui ne souhaitent pas tomber enceintes, seules 46 % peuvent satisfaire leur besoin de planification familiale grâce à la contraception moderne, contre 77,6 % de l’ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans. Les femmes en situation de handicap sont deux fois moins susceptibles d’utiliser Internet que la population féminine générale (26 % et 65 %, respectivement). Elles ne sont par ailleurs pas représentées en priorité dans les organes délibérants locaux : 1 % seulement des pays a adopté des quotas pour l’intégration de femmes en situation de handicap au sein des autorités locales.

Il convient de mettre en place des politiques et investissements ciblés luttant contre les inégalités croisées auxquelles se heurtent les femmes en situation de handicap dans tous les secteurs et tout au long de leur vie. Parmi les mesures essentielles figure l’élaboration d’une législation destinée à protéger leurs droits, à améliorer la sensibilisation du public, à leur garantir le droit de vote, à leur garantir l’accès à des services de santé et à favoriser l’accessibilité des espaces publics. Au Tadjikistan, par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, l’Association nationale des personnes en situation de handicap a collaboré avec le Ministère de la santé pour construire, dans les centres locaux de santé reproductive, des pièces accessibles aux femmes en situation de handicap. L’enquête unique d’ONU-Femmes sur les stigmatisations liées au handicap, testée dans l’État de Palestine, au Pakistan, en République de Moldova et au Samoa, aide les pays à élaborer un plaidoyer stratégique pour réduire les stigmatisations et la violence à l’égard des femmes en situation de handicap, fondé sur leurs perspectives et leur expérience directe.

GRAPHIQUE 9

Ensemble de résultats des ODD pour les femmes et les filles en situation de handicap, 2021 ou dernière année disponible (pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. 2024. Disability and development report 2024: Accelerating the realization of the Sustainable Development Goals by, for and with persons with disabilities.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la statistique. 2024. et Nations Unies. 2025. UN SDG Indicators Database. Note : Les indicateurs pour « l'ensemble des femmes » sont des estimations mondiales relatives aux cibles respectives des ODD. Pour les femmes en situation de handicap, le chiffre correspondant au « mariage des enfants » est fondé sur un échantillon de 28 pays et zones. Le chiffre correspondant à « n'utilise pas Internet » est fondé sur un échantillon de 39 pays. Le chiffre correspondant à « n'est pas en capacité d'exercer ses droits reproductifs » est fondé sur un échantillon de 14 pays. Le chiffre correspondant aux « naissances non assistées par du personnel qualifié » est fondé sur un échantillon de 15 pays et zones. Le chiffre correspondant aux « besoins en matière de planification familiale non satisfaits » est fondé sur un échantillon de 14 pays. Le chiffre correspondant au « mariage des enfants » pour les femmes en situation de handicap concerne les femmes âgées de 15 à 18 ans qui sont ou ont été mariées. Le chiffre correspondant aux « besoins en matière de planification familiale non satisfaits » concerne les femmes âgées de 15 à 49 ans qui ne souhaitent pas tomber enceintes.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



16 INDICATEURS TOTAUX

3 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

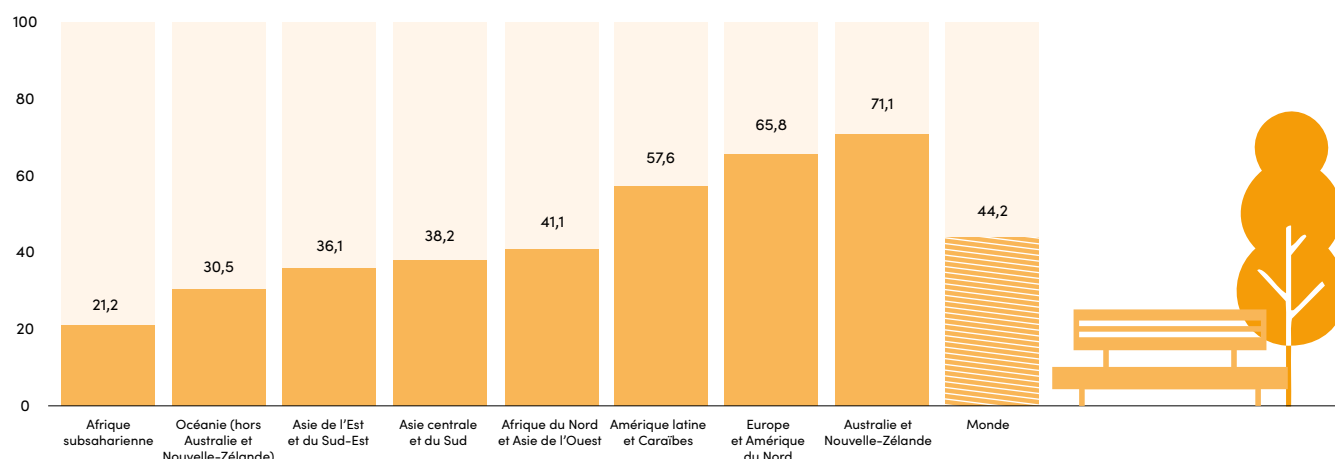
L'accès équitable et sûr aux espaces publics ouverts est particulièrement important pour les femmes et les filles

En 2050, environ 70 % de la population du monde vivra dans une zone urbaine. L'urbanisation rapide s'accompagne de perspectives de croissance et d'innovation. Elle pose également des défis importants, en particulier pour les populations les plus vulnérables, y compris les femmes et les filles. Parvenir à une urbanisation durable suppose un aménagement intentionnel qui garantisse un accès sûr et équitable à la ville pour l'ensemble des habitants. Pourtant, seule 44,2 % de la population urbaine dans le monde jouit actuellement d'un accès pratique aux espaces publics ouverts. Ce chiffre baisse considérablement en Afrique subsaharienne, où il atteint seulement 21,2 % en moyenne. Au Nigéria, il n'est respectivement que de 6,9 % et de 3,9 % à Lagos et à Abuja, et de 2,3 % à Benin City. Même en Europe et en Amérique du Nord, où l'accès est plus élevé en moyenne (65,8 %), seuls 2,5 % des résidents de Greensboro et 15,9 % des résidents de Charlotte, en Caroline du Nord, aux États-Unis, peuvent facilement utiliser les espaces publics.

L'accès limité aux espaces publics ouverts touche les femmes de manière disproportionnée. Puisqu'elles endossent généralement plus de responsabilités en matière de prise en charge des enfants et des personnes âgées, les femmes passent plus de temps dans leur voisinage. Autre exemple, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les femmes représentent 80 % des personnes vendant des produits sur le marché et dépendent souvent des espaces publics pour gagner leur vie. Du point de vue du genre, l'accès équitable signifie de prendre en compte la mobilité des femmes, leur sécurité et leur bien-être. Dans certaines municipalités comme Hô Chi Minh-Ville, Djakarta et Quito, les femmes citent la peur de la violence comme raison principale expliquant leur absence d'utilisation des parcs, itinéraires de randonnée ou transports publics la nuit. La conception de villes sensibles au genre affiche des résultats prometteurs. Par exemple, l'amélioration de l'éclairage, de la visibilité des piétons et de l'accès à des toilettes à Port Moresby et Umeå a considérablement accru la probabilité d'utilisation des espaces publics ouverts par les femmes. Le réaménagement urbain sensible au genre de Vienne (élargissement des trottoirs, amélioration de l'éclairage, proximité des structures d'accueil des enfants) a considérablement accru la présence des femmes dans les parcs et dans les zones de logements sociaux. Ces exemples mettent en lumière le besoin d'un aménagement urbain qui tienne explicitement compte de la manière d'assurer l'accessibilité et l'inclusivité des espaces publics pour toutes et tous.

GRAPHIQUE 10

Part de la population urbaine ayant un accès facile aux espaces publics ouverts, par région, 2020 (pourcentage)





45 INDICATEURS
TOTAUX

1 INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

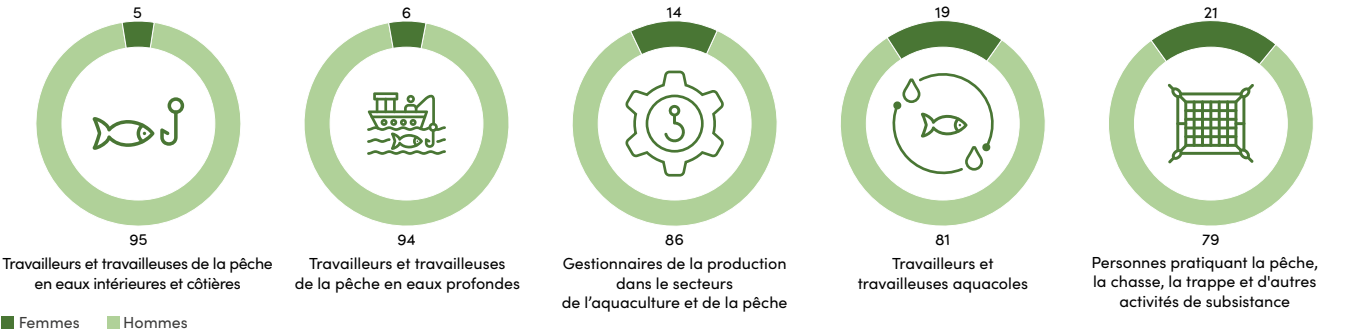
De la pêche aux discussions sur le climat, les femmes jouent un rôle central – mais pas à armes égales

Sur les 61,8 millions de personnes employées dans le secteur primaire de la pêche et de l’aquaculture en 2022, 24 % étaient des femmes, qui représentent par ailleurs 62 % des personnes employées dans le sous-secteur de la transformation. Si elles sont essentielles au bon fonctionnement de la pêche et de l’aquaculture, les femmes constituent une part disproportionnée du secteur informel, bénéficiant des plus faibles rémunérations et d’une stabilité moindre et occupant des emplois à faibles compétences. Seulement 9 % des gestionnaires de la production aquacole et halieutique sont des femmes. Les différences de salaire et le manque de reconnaissance de leur contribution les empêchent d’explorer pleinement les opportunités offertes par le secteur et d’en tirer parti.

Les femmes doivent participer aux décisions cruciales visant à protéger les écosystèmes marins et les moyens de subsistance côtiers. L’engagement des Femmes gardiennes de l’océan, pris par 3 gouvernements et 20 organisations lors de la Conférence 2025 sur l’océan, vise à intégrer l’égalité des sexes dans les plans nationaux relatifs aux océans et à la biodiversité. Il cherche à permettre aux femmes de participer à la prise de décision dans les organismes maritimes et à renforcer les capacités techniques, financières et de leadership des femmes côtières. Il est urgent de mettre sur pied de nombreuses autres initiatives dotées de stratégies de mise en œuvre concrète, y compris en matière de prise de décision climatique, où la participation des femmes s’accroît sans pour autant atteindre la parité. Les femmes dirigeaient 9,2 % des délégations à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) 2015, puis 23,8 % en 2024. Alors que les pays se préparent pour le prochain cycle de contributions déterminées au niveau national, 46 d’entre eux au moins ont affirmé avoir inclus les voix des femmes dans les consultations nationales récentes. Ce nombre passe à 33, toutefois, pour les femmes issues de groupes marginalisés. Une telle participation ne conduit par ailleurs pas toujours à l’adoption de politiques climatiques plus sensibles à la dimension de genre. Un suivi systématique s’impose pour garantir l’engagement des femmes, en particulier des femmes autochtones, noires et autres femmes marginalisées, qui souffrent le plus des changements climatiques en y contribuant pourtant le moins. Le Plan d’action pour l’égalité des sexes de la CCNUCC, qui devrait être adopté lors de sa trentième Conférence des parties en 2025, est une feuille de route normative essentielle à une politique climatique sensible au genre.

GRAPHIQUE 11

Part des personnes travaillant dans le secteur de l’aquaculture et de la pêche, par sexe et type de métier, sélection de pays, dernière année disponible (pourcentage)



Source : ILOSTAT, consulté le 19 septembre 2024. Tiré de : Où travaillent les femmes : professions et secteurs à prédominance féminine. ILOSTAT. Note : Les données sont des moyennes pondérées fondées sur les groupes d'unités de la Classification internationale type des professions (CITP-08) pour les dernières données disponibles dans 57 pays, qui représentent 24 % de l'emploi mondial.



24 INDICATEURS
TOTAUX

7 INDICATEURS
SPÉCIFIQUES AU GENRE

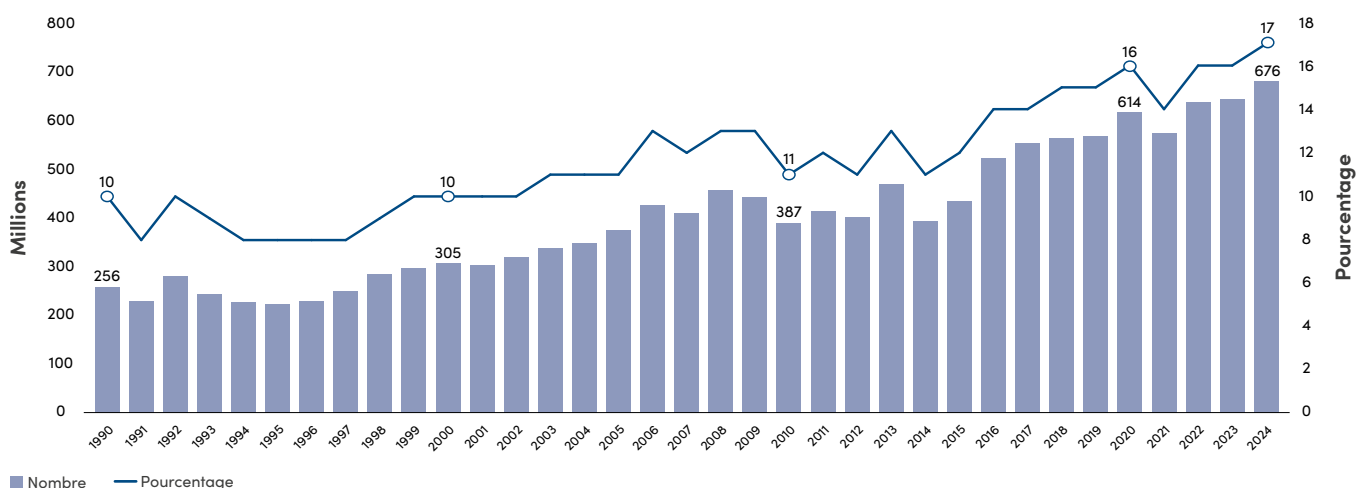
Dans un monde déchiré par la guerre, l'engagement croissant en faveur des plans relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité donne une lueur d'espoir

Le monde est aujourd'hui en proie à un plus grand nombre de conflits actifs qu'à n'importe quelle période de l'histoire récente. Le nombre de conflits armés impliquant des États est passé de 59 en 2023 à 61 en 2024. Ceux-ci ont provoqué le déplacement forcé de 123,2 millions de personnes, soit 7 millions de plus qu'en 2023. Environ 676 millions de femmes vivaient dans un rayon de 50 kilomètres d'un conflit mortel en 2024, un nombre et une part jamais enregistrés depuis les années 1990. Le bilan est alarmant, et près de 4 fois plus élevé qu'au cours des deux années précédentes. Sept victimes de sexe féminin sur 10 ont perdu la vie rien qu'à Gaza. Les conflits exacerbent la violence basée sur le genre, en particulier pour les femmes et les filles. La violence sexuelle dans les zones de conflit a connu une hausse soudaine en 2024, de 25 % par rapport à l'année précédente, et ciblait, dans 92 % des cas, des femmes et des filles. Dans le bassin du lac Tchad, l'ampleur des violations graves perpétrées à l'encontre des filles par des groupes terroristes était particulièrement importante, les filles étant 60 % plus souvent victimes d'incidents vérifiés par les Nations Unies en 2024 que les garçons.

Alors que le monde célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix, la résolution des conflits et la reconstruction après-conflit demeure central. Pourtant, dans les pays touchés par un conflit, l'accès des femmes à la justice est encore précaire, voire inexistant. Toutes les femmes juges en Afghanistan ont été écartées du pouvoir judiciaire depuis la prise de pouvoir des talibans, qui ont effacé d'un coup des décennies de progrès en matière de représentation des femmes dans le système judiciaire. La part des femmes négociatrices, médiatrices et signataires dans les principaux processus de paix demeure bien en deçà de l'objectif minimal d'un tiers défini par les Nations Unies. Les plans d'action nationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité donnent un peu d'espoir d'accélérer les progrès. En juin 2025, 113 pays et territoires s'en étaient dotés, contre seulement 32 en 2011.

GRAPHIQUE 12

Femmes et filles vivant dans un rayon de 50 kilomètres d'un conflit armé, monde, 1990-2024 (nombre et pourcentage)



Source : Données calculées par l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo à partir du jeu de données géoréférencées sur les événements du Programme de données sur les conflits d'Uppsala, version Monde 25.1., CIESIN.2018. Gridded Population of the World et Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population 2024. World Population Prospects 2024, version en ligne.

17 PARTENARIATS POUR
LES OBJECTIFS MONDIAUX

24 INDICATEURS
TOTAUX

0 INDICATEUR
SPÉCIFIQUE AU GENRE

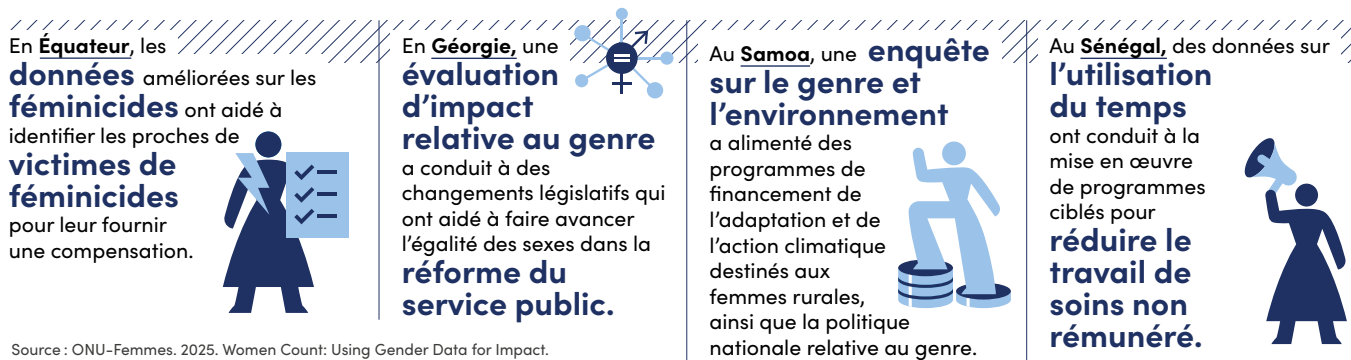
Les baisses drastiques de financements, en particulier concernant les données relatives au genre, pourraient faire reculer l'égalité des sexes

Si elles sont essentielles pour guider une action efficace en faveur de l'égalité des sexes, les données et statistiques de genre sont pourtant chroniquement sous-financées. Les réductions budgétaires récentes devraient en compromettre davantage la qualité et la disponibilité. Une enquête menée auprès des bureaux nationaux de statistique a confirmé que près de 70 % d'entre eux avaient subi une baisse des financements internationaux ou nationaux consacrés aux statistiques depuis janvier 2025 (68,3 %), y compris pour les enquêtes démographiques et de santé ou sondages connexes (51,0 %). L'objectif 3 (bonne santé et bien-être) est le plus touché, puisque 11 de ses indicateurs sont fondés sur les données d'enquêtes démographiques et de santé, suivi des objectifs 5 (égalité des sexes) et ses 6 indicateurs, et 2 (faim zéro) et ses 5 indicateurs. Sans données démographiques et de santé cohérentes, les pays, en particulier les moins avancés, auront du mal à suivre les progrès relatifs aux cibles des ODD liées au genre, puisqu'ils manquent souvent d'enquêtes nationales avec données ventilées par sexe. Même avant les coupes budgétaires récentes, près de sept bureaux nationaux de statistique sur dix avaient des difficultés financières à mettre en œuvre ou exploiter les enquêtes démographiques et de santé ou connexes les plus récentes (67,9 %). La moitié d'entre eux manquaient de capacités d'analyse et d'exploitation des données des enquêtes démographiques et de santé (50,0 %).

Les efforts visant à appuyer la production et l'utilisation de données sur le genre liées aux ODD, y compris en Équateur, en Géorgie, au Samoa et au Sénégal, ont conduit à des changements politiques concrets. L'enquête démographique et de santé menée en 2022 au Kenya a éclairé des politiques visant à créer des juridictions spécialisées pour les cas de violence basée sur le genre. Au Rwanda, le Ministère du genre et de la promotion de la famille s'est appuyé sur des données retraitées de l'enquête démographique et de santé de 2022 pour ajuster les politiques éducatives et permettre aux mères adolescentes de retourner à l'école. Le renforcement de systèmes fiables sur les données relatives au genre et leur entretien maintiennent les mesures de développement et d'égalité des sexes sur la bonne voie. Les programmes d'enquête menés à l'échelle nationale qui s'appuient sur les expériences et enseignements des enquêtes démographiques et de santé pourraient renforcer l'appropriation à l'échelle nationale et promouvoir l'innovation et la résilience. Ils pourraient inclure l'utilisation d'outils numériques et de sources de données non traditionnelles pour compléter les méthodes d'enquête traditionnelles, conformément aux normes internationales. Au Sénégal, par exemple, des données générées par les femmes des communautés minières ont rassemblé les connaissances locales et une collaboration structurée pour alimenter un nouvel indice de genre.

GRAPHIQUE 13

Les partenariats pour la production et l'utilisation de données sur le genre peuvent conduire à des changements transformateurs pour les femmes et les filles



Source : ONU-Femmes. 2025. Women Count: Using Gender Data for Impact.

TRACKER DE L'ODD 5: TRACER LA VOIE À SUIVRE

Cibles et indicateurs		Monde	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
Cible 5.2				
5.2.1 Femmes et filles victimes de violences de la part d'un partenaire intime	Niveau			
	Tendance			
5.2.2 Violence sexuelle contre les femmes et les filles	Niveau			
	Tendance			
Cible 5.3				
5.3.1 Mariage d'enfants chez les femmes et les filles	Niveau			
	Tendance			
5.3.2 Mutilations génitales féminines	Niveau			
	Tendance			
Cible 5.4				
5.4.1 Proportion du travail domestique et de soins non rémunéré, par sexe	Niveau			
	Tendance			
Cible 5.5				
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans (a) les parlements nationaux	Niveau			
	Tendance			
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans (b) les administrations locales	Niveau			
	Tendance			
5.5.2 Femmes occupant des postes de direction	Niveau			
	Tendance			
Cible 5.6				
5.6.1 Proportion de femmes et de filles qui prennent des décisions éclairées en matière de santé procréative	Niveau			
	Tendance			
5.6.2 Lois sur l'égalité d'accès à la santé procréative, l'information et l'éducation	Niveau			
	Tendance			

Cibles et indicateurs		Monde	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
Cible 5.a				
5.a.1 Propriété ou droits garantis sur les terres agricoles, par sexe	Niveau			
	Tendance			
5.a.2 Lois qui garantissent des droits fonciers égaux	Niveau			
	Tendance			
Cible 5.b				
5.b.1 Femmes qui possèdent un téléphone portable	Niveau			
	Tendance			
5.b.1 Hommes qui possèdent un téléphone portable	Niveau			
	Tendance			
Cible 5.c				
5.c.1 Pays avec un système de suivi de l'égalité des sexes	Niveau			
	Tendance			

Sources : ONU-Femmes et Division de la statistique des Nations Unies, à partir des dernières données et estimations disponibles en 2025 fournies par : le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Union interparlementaire, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Notes : Les noms officiels des indicateurs des ODD ont été condensés compte tenu des contraintes d'espace. Les moyennes mondiales et régionales sont celles indiquées dans l'annexe statistique 2025 du Rapport sur les objectifs de développement durable et dans la base de données des Nations Unies sur les indicateurs mondiaux des ODD, sauf indication contraire. Pour les noms et descriptions complets des indicateurs, voir la liste des indicateurs spécifiques au genre ci-dessous. L'ODD 5 a 14 indicateurs officiels, mais le graphique en montre 18 car les indicateurs 5.1.1 et 5.5.1 s'accompagnent de plusieurs sous-indicateurs.

5.1.1 : L'évaluation des tendances se fonde sur une année de référence de 2018 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la [Note technique 2025 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès](#) (en anglais). Une valeur de 99 % est utilisée pour la tendance par rapport à l'objectif visé.

5.2.1 : La moyenne mondiale est basée sur 157 pays avec une couverture de 90 % de la population, l'Afrique subsaharienne est basée sur 39 pays avec une couverture de 94 % de la population, la région Amérique latine et Caraïbes est basée sur 26 pays avec une couverture de 99 % de la population, l'Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande) est basée sur 9 pays avec une couverture de 96 % de la population et l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont basées sur 2 pays avec une couverture de 100 % de la population.

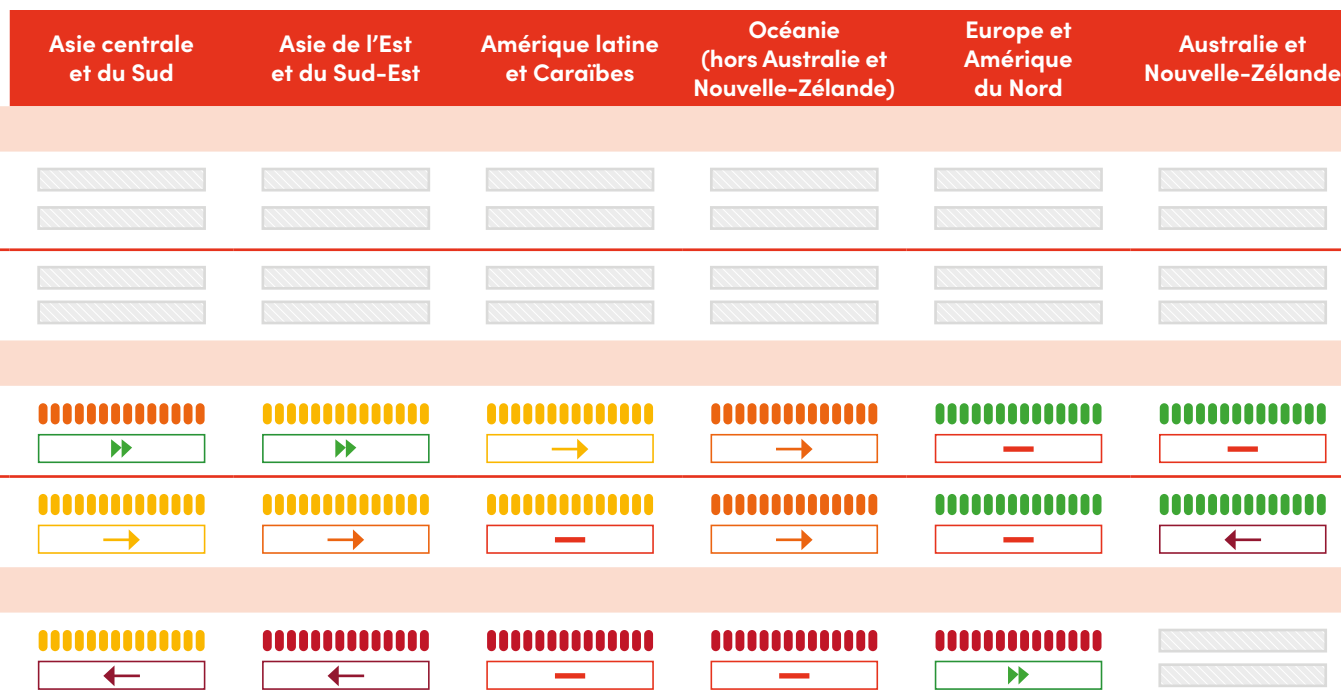
5.3.1 : Couvre les femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans. L'évaluation des tendances se fonde sur une

année de référence de 2014 et est calculée selon la méthode de la [Note technique 2025 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès](#) (en anglais). La moyenne mondiale est basée sur 121 pays avec une couverture de 83 % de la population. L'Afrique subsaharienne est basée sur 39 pays avec une couverture de 94 % de la population, la région Afrique du Nord et Asie de l'Ouest est basée sur 16 pays avec une couverture de 79 % de la population, la région Asie centrale et du Sud est basée sur 12 pays avec une couverture de 97 % de la population, la région Asie de l'Est et du Sud-Est est basée sur 12 pays avec une couverture de 92 % de la population, la région Amérique latine et Caraïbes est basée sur 20 pays avec une couverture de 61 % de la population, et l'Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande) est basée sur 9 pays avec une couverture de 99 % de la population.

5.3.2 : L'évaluation des tendances se fonde sur une année de référence de 2013 et est calculée selon la méthode de la [Note technique 2025 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès](#) (en anglais). La moyenne pour l'Afrique subsaharienne est basée sur 25 pays avec une couverture de 69 % de la population. La moyenne pour l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest ne couvre que l'Afrique du Nord (2 pays et une couverture de 66 % de la population). La couverture des données est limitée pour l'Asie de l'Ouest et les autres régions, où la pratique est marginale.

5.4.1 : Le ratio femmes-hommes du temps consacré au travail domestique et de soins non rémunéré pour 96 pays est basé sur les dernières données disponibles dans la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD (2001 ou version ultérieure). La méthodologie et la sélection des groupes d'âge sont fondées sur des critères définis par la Division de la statistique des Nations Unies. Aucune évaluation des tendances n'est disponible en raison de données limitées.

5.5.1(a) : L'évaluation des tendances se fonde sur une année de référence de 2015 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la [Note technique 2025 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès](#) (en anglais). L'objectif d'évaluation du niveau a été révisé afin de s'aligner sur la méthodologie de la Division de la statistique des Nations Unies. Dans les versions précédentes du



LISTE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Indicateurs spécifiques au genre (5)

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Indicateurs spécifiques au genre (3)

2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de la grossesse (pourcentage)

2.2.4 Prévalence de la diversité alimentaire minimale, par groupe de population (enfants âgés de 6 à 23,9 mois et femmes non enceintes âgées de 15 à 49 ans)

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Indicateurs spécifiques au genre (6)

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs spécifiques au genre (8)

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire, deuxième cycle de l'enseignement secondaire), par sexe

4.2.1 Proportion d'enfants de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Taux d'alphabétisation des jeunes/adultes, par sexe

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires proposant des services de base, par type de service

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Indicateurs spécifiques au genre (14)

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Indicateurs spécifiques au genre (6)

8.3.1 Proportion de l'emploi informel, par secteur et sexe

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels pour 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Indicateurs spécifiques au genre (2)

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Indicateurs spécifiques au genre (3)

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.7.1 Part moyenne de la surface bâtie des villes qui est un espace ouvert à usage public pour tous, selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement, sexuel ou non, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Indicateurs spécifiques au genre (1)

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Indicateurs spécifiques au genre (7)

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.7.1 Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

Total	Indicateurs totaux : 234	Indicateurs spécifiques au genre : 53
-------	--------------------------	---------------------------------------

Remarque : Le nombre total d'indicateurs figurant dans le cadre mondial d'indicateurs s'élève à 251. Cependant, comme certains indicateurs se répètent sous différentes cibles, le nombre réel d'indicateurs uniques est de 234. De même, le nombre total d'indicateurs spécifiques au genre figurant ci-dessus est de 55, mais le nombre total d'indicateurs uniques spécifiques au genre est de 53.

Notes pour le public

Notes et références

Les notes et références du rapport *Gros plan sur l'égalité des sexes 2025* sont recensées séparément pour chaque section et publiées sur le site Internet du rapport *Gros plan sur l'égalité des sexes 2025*. Voir : <https://www.unwomen.org/fr/ressources/gros-plan-sur-egalite-des-sexes>.

Les valeurs correspondant à la plupart des indicateurs du rapport sont des agrégats régionaux ou infrarégionaux. En règle générale, les chiffres correspondent à des moyennes pondérées, qui utilisent la population de référence comme pondération, des données nationales produites par les systèmes statistiques nationaux et calculées par les organismes internationaux dotés de mandats spécialisés. Les données nationales ont été ajustées régulièrement à des fins de comparaison et, en cas d'absence, estimées.

Si les nombres agrégés facilitent le suivi des progrès, la situation de chaque pays dans une région donnée et celle des groupes de population et zones géographiques au sein d'un pays peuvent varier considérablement. La présentation de nombres agrégés pour toutes les régions masque l'absence, dans de nombreuses parties du monde, de données suffisantes pour évaluer les tendances nationales et éclairer et suivre les politiques de développement.

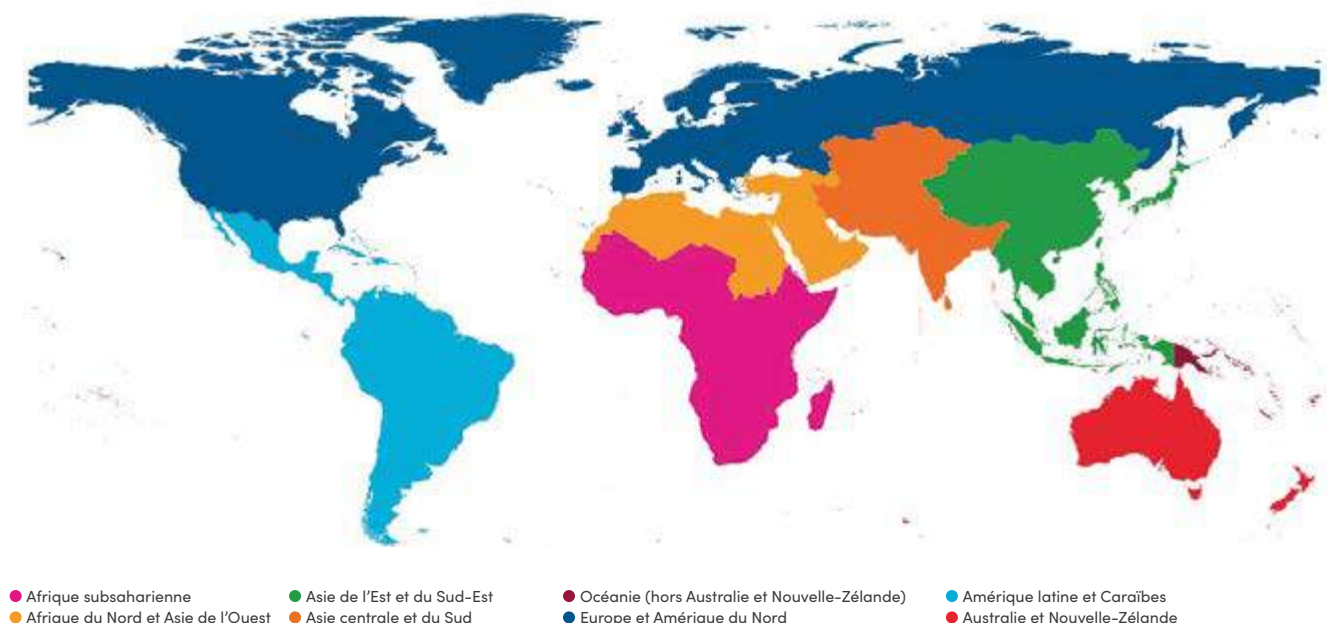
Compte tenu de l'émergence de nouvelles données et de méthodologies révisées, le jeu de données présenté dans ce rapport risque de ne pas être comparable aux précédents.

Groupes régionaux

Le rapport *Gros plan sur l'égalité des sexes 2025* présente des données sur les progrès vers la réalisation des ODD à l'échelle mondiale et par différents groupes. Les groupes de pays sont fondés sur des régions géographiques définies dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (le code M49) de la Division de la statistique des Nations Unies. Les régions géographiques sont représentées sur la carte ci-dessous. Pour les besoins de la présentation, certaines régions ont été regroupées.

Le texte et les graphiques présentent, dans la mesure du possible, des données pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, des groupes de pays qui exigent tous une attention particulière. Une liste complète des pays de chaque région, sous-région et groupe de pays est disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups/>.

Le terme « pays » renvoie, le cas échéant, aux territoires et zones. Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.



Remarque : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte et les autres cartes de cette publication n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Remerciements

Responsable de la recherche et des données : Papa Seck

Responsables du rapport : Antra Bhatt et Yongyi Min

Rédaction du rapport : Ginette Azcona, Antra Bhatt, Guillem Fortuny Fillo, Yongyi Min, Heather Page et Sokunpanha You

Assistance à la recherche : Anahat Kaur Chahal, Asha Meagher et María Teresa Manjarrez Pérez

Production : Elisa Acevedo Hernández, Agnethe Kuwata, Mika Mansukhani et Talita Mattos

Révision et contributions : Lana Ackar (ONU Femmes), Aurelie Acoca (ONU Femmes), Giorgia Aioldi (ONU Femmes), Manos Antoninis (UNESCO), Julie Ballington (ONU Femmes), Ionica Berevoescu (ONU Femmes), David Bescond (OIT), Elaine Borghi (OMS), Evelyn Boy Mena (OMS), Claudia Cappa (UNICEF), Paloma Carrillo (OIT), Cibele Cesca (OCDE), Haoyi Chien (DESA), Chiao-Ling Chien (ONU Femmes), Anna Coates (OMS), María Isabel Cobos Hernandez (DESA), Olivia Coldrey (Univ. du Queensland), Nazneen Damji (ONU Femmes), Ayça Dönmez (UNICEF), Jessamyn Encarnacion (ONU Femmes), Maria de Freitas Martinho (DESA), Addie Erwin (UIP), Monica Flores-Urrutia (OMS), Paul Glennie (PNUE-DHI), Taylor Hanna (Univ. de Denver), Sarah Hendriks (ONU Femmes), Brianna Howell (ONU Femmes), Monjurul Kabir (ONU Femmes), Carla Kay Kraft (ONU Femmes), Elena Kudravnitseva (ONU Femmes), Richard Kumapley (OMS), Stellah Kwasi (Univ. de Denver), Michelle Mcisaac (OMS), Dawn Minott (UNFPA), Helene Molinier (ONU Femmes), Jonathan Moyer (Univ. de Denver), Colleen Murray (UNICEF), Mariana Duarte Mutzenberg (UIP), Dorian Kalamvrezos Navarro (FAO), Robert Ndugwa (ONU-Habitat), Mariana Neves (PNUD), Guiliana Neumann (ONU Femmes), Isis Oliver (PNUE-DHI), Kwame Osei (FAO), Nicole Petrowski (UNICEF), Tanya Primiani (ONU Femmes), Raphaëlle Rafin (ONU Femmes), Katarina Salmela (ONU Femmes), Predrag Savic (HCDC), Martin Schaaper (UIT), Papa Seck (ONU Femmes), ChengCheng Song (DESA), Leonardo Souza (DESA), Constanza Tabbush (ONU Femmes), Iliana Vaca Trigo (DESA), Laura Turquet (ONU Femmes), Muyang Wang (ONU Femmes), John Wilmoth (DESA)

Communication et sensibilisation : Carlotta Aiello (ONU Femmes), Fareena Alam (ONU Femmes), Alexandra del Castillo (ONU DGC), Martina Donlon (ONU DGC), Usenabasi Esiet (ONU Femmes), Paloma Escudero (ONU Femmes), Inés Esteban González (ONU Femmes), Eduardo Gómez (ONU Femmes), Clea House (ONU Femmes), Janine Kandel (ONU Femmes), Angelica Ong (ONU Femmes), Aileen Orate (ONU Femmes), Yasmine Oubahi (ONU Femmes), Helen Rosengren (DESA), Alison Rowe (ONU Femmes), Urjasi Rudra (ONU Femmes) et Poompat Watanasirikul (ONU Femmes)

Citation suggérée : ONU-Femmes et DESA. 2025. Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2025. New York : ONU-Femmes et DESA. © ONU-Femmes et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de statistique

2025. Tous droits réservés.

Lien vers le rapport en ligne et la bibliographie : <https://www.unwomen.org/fr/ressources/gros-plan-sur-egalitedes-sexes>.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues d'ONU-Femmes, des Nations Unies ou de toute organisation qui leur est affiliée. Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Pour une liste des erreurs ou omissions trouvées après la publication du rapport, veuillez visiter notre site Web.

ISBN: 9 789 211 592 337

ISSN en ligne : 3005-2734

Production : Section Recherche et données, ONU-Femmes

Révision : Gretchen Luchsinger

Coordination de la version française : Claudia Itzkowich

Traduction : Angeline Hadman

Conception : Blossom.it



PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES 2025

Le rapport *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2025* est la toute dernière édition de la série annuelle produite par ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Il porte sur l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et met en évidence les dernières données et preuves relatives à l'égalité des sexes, en recensant les tendances et en révélant les progrès et lacunes.

Le rapport Gros plan sur l'égalité des sexes 2025 tire la sonnette d'alarme : si les tendances actuelles se poursuivent, 351 millions de femmes et de filles continueront de vivre dans la pauvreté extrême à l'échéance 2030, et les objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 5, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, ne seront pas atteints. Ce n'est pas inévitable : il s'agirait d'un résultat politique, façonné par une négligence systémique, le blocage des investissements et le recul de l'égalité. Mais les données montrent aussi clairement qu'une autre voie est encore possible. Si nous choisissons d'investir, ne serait-ce que dans une seule mesure concrète, pour combler la fracture numérique entre les sexes, 343,5 millions de femmes et de filles à l'échelle mondiale pourraient en bénéficier, ce qui en sortirait 30 millions de la pauvreté à l'horizon 2050 et générerait une manne de 1 500 milliards de dollars dans le PIB mondial d'ici 2030.

À cinq ans de l'échéance et 30 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, le rapport constitue à la fois un avertissement et une voie à suivre. Il ancre également le Programme d'action Beijing+30, qui identifie six domaines prioritaires pour une mise en œuvre accélérée, dont deux dotés de plans d'investissement chiffrés sur l'inclusion numérique et la lutte contre la pauvreté.

Dans un contexte marqué à la fois par la résistance et la détermination, le rapport Gros plan sur l'égalité des sexes énonce une vérité toute simple : l'égalité des sexes n'est pas une idéologie. Elle est fondamentale pour la paix, le développement et les droits humains.



220 East 42nd Street
New York, NY 10017, États-Unis
<https://www.unwomen.org/fr>
facebook.com/unwomen
[x.com/un_women](https://twitter.com/un_women)
youtube.com/unwomen
flickr.com/unwomen



**Nations
Unies**

Département des
affaires économiques
et sociales

Division de statistiques,
Département des affaires
économiques et sociales des
Nations Unies
unstats.un.org
unstats.un.org/sdgs
twitter.com/UNStats